

NOUVELLE-CALEDONIE

CONGRÈS

DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n° 321 du 28 octobre 2013
relative au plan stratégique pour l'économie numérique**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis des membres du comité de pilotage émis en séance du 23 juillet 2013 et validant les conclusions du plan stratégique pour l'économie numérique ;

Vu l'avis du conseil économique et social en date du 13 septembre 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-2133/GNC du 13 août 2013 portant projet de délibération ;

Vu le rapport du gouvernement n° 57 du 13 août 2013 ;

Entendu le rapport n° 155 du 22 octobre 2013 de la commission de la législation et de la réglementation générales,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Les orientations du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique, ci-annexé sont approuvées.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 octobre 2013.

*Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie,*
ROCH WAMYTAN



Plan Stratégique pour l'Economie Numérique



RAPPORT D'ETUDE

Version 3.3 du 29/03/2013

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

- 1. En synthèse.....
- 2. Contexte et modalités d'élaboration du PSEN.....
 - 2.1 La croissance par l'innovation grâce au numérique.....
 - 2.2 Les objectifs poursuivis.....
 - 2.3 La démarche de mise en œuvre.....
- 3. Un diagnostic dynamique entre enjeux et opportunités
 - 3.1 Les enjeux numériques de la Nouvelle Calédonie.....
 - 3.2 Les opportunités de l'économie numérique pour la Nouvelle-Calédonie.....
- 4. Le PSEN : expression d'une vision et de la stratégie numérique de la Nouvelle-Calédonie.....
 - 4.1 La confiance numérique passe par une gouvernance adaptée aux enjeux du PSEN.....
 - 4.2 L'accès pour tous les calédoniens aux services numériques.....
 - 4.3 Le développement des usages, synonyme d'égalité des chances.....
 - 4.4 La croissance économique par le numérique, un pari réfléchi.....
- 5. Impact sur les finances et la politique publique
 - 5.1 Les grandes masses budgétaires : investissement et fonctionnement.....
 - 5.2 Les champs de compétences et les financements associés.....
- 6. Gouvernance.....
 - 6.1 Eléments de contexte de la Nouvelle-Calédonie.....
 - 6.2 Périmètre de qualification de la gouvernance.....
 - 6.3 Deux niveaux de gouvernance.....
 - 6.4 La gouvernance administrative.....
 - 6.5 Gouvernance du développement numérique calédonien.....
- 7. Calendrier de mise en œuvre sur 5 ans : planification physique et financière
 - 7.1 Vue générale.....
 - 7.2 Les usages.....
 - 7.3 Développement économique.....
 - 7.4 Confiance.....
 - 7.5 Aménagement du Territoire.....

1. EN SYNTHÈSE

En se dotant d'un secteur en charge de l'économie numérique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a affiché son ambition que la Nouvelle-Calédonie devienne une cyber référence dans le Pacifique sud insulaire.

Le grand défi aujourd'hui réside dans la capacité à construire un modèle de développement où les technologies de l'information et de la communication, essentielles à l'innovation et la compétitivité des territoires, occuperont une place prépondérante.

C'est dans cet esprit que le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a engagé un Plan Stratégique pour l'Economie Numérique ou PSEN.

Il faut considérer que le PSEN est une matière vivante qui va évoluer au fil du temps en fonction de l'effervescence technologique, juridique, économique, mais aussi du comportement et des pratiques des utilisateurs. D'ores et déjà le schéma directeur de l'administration électronique en cours de lancement, le plan stratégique de l'OPT, le schéma directeur sur la e-Santé, pour ne citer que ces actions, vont influencer sur le scénario retenu.

Mais l'essentiel reste que le scénario présenté ici assure le fil conducteur nécessaire pour donner les grandes lignes directrices du PSEN et la cohérence d'ensemble des actions menées auprès des acteurs économiques, sur la base du diagnostic partagé.

Ce sont au total 33 actions¹ qui ont été retenues et qui matérialisent la déclinaison stratégique du PSEN.

Ces actions ne pourront être engagées que si, parallèlement, le déploiement des réseaux et des services de télécommunications assure la couverture nécessaire et suffisante qui permettra l'accès de tous au numérique en général et à l'internet en particulier. Des investissements ciblés devront être menés en cohérence étroite avec le développement des projets applicatifs.

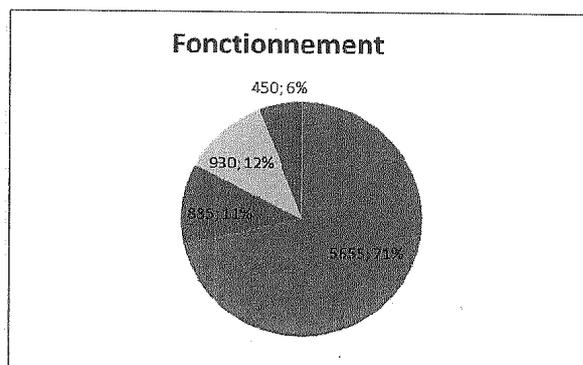
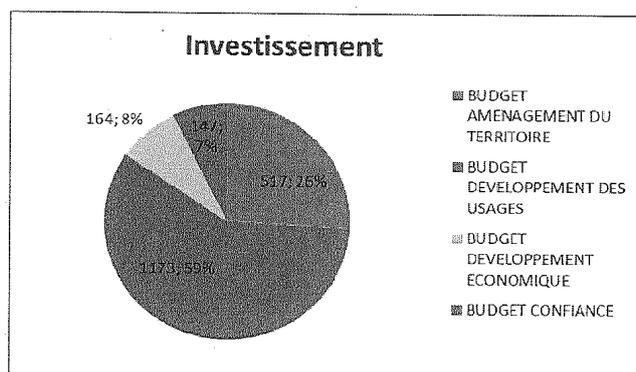
Le budget d'investissement est estimé à 2 milliards de francs XPF. Le budget de fonctionnement est estimé à près de 8 milliards de francs XPF sur 5 ans.

¹ Les 33 actions sont présentées en annexe du présent rapport dans un document séparé afin que le lecteur puisse aller chercher rapidement l'action souhaitée tout en continuant la lecture du rapport.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Les chiffres du poste fonctionnement appellent quelques précisions. Sur les 8 milliards de francs XPF, 5,6 milliards (soit 71% du budget) sont consacrés assez largement à assurer la location et la maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires. Ce poste est très lourd eu égard au nombre très important de terminaux à installer dans l'ensemble de ces établissements scolaires et au renouvellement périodique du parc informatique. Il va de soi que cette action reste la plus significative budgétairement du PSEN.

LEVIERS	INTITULE	MONTANT Millions de francs cfp		INVESTISSEMENT % Levier / Total	FONCTIONNEMENT % Levier / Total
		INVEST	FONCT (5ans)		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - 7 actions					
	BUDGET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	517	5655	26%	71%
DEVELOPPEMENT DES USAGES - 7 actions					
	BUDGET DEVELOPPEMENT DES USAGES	1173	885	59%	11%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - 9 actions					
	BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	164	930	8%	12%
CONFIANCE ET GOUVERNANCE - 10 actions					
	BUDGET CONFIANCE	147	450	7%	6%
BUDGET GENERAL POUR 33 ACTIONS		2001	7920	100%	100%



2. CONTEXTE ET MODALITES D'ELABORATION DU PSEN

2.1 La croissance par l'innovation grâce au numérique

Les nouvelles pratiques liées aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), leur pénétration dans l'ensemble des secteurs d'activités et l'enrichissement des offres en services de télécommunications sont le socle de la nouvelle économie qui est en train de toucher l'ensemble des pays et des continents.

Sont recherchées des collaborations actives dans des domaines tels que la formation au service de l'entreprise, l'aide à la mobilité professionnelle, la certification des compétences, l'amélioration des programmes scolaires et universitaires, la sensibilisation et la mise en place d'un environnement propice pour les jeunes entreprises innovantes.

Touchant l'ensemble de l'économie, traditionnelle et innovante, marchande et non marchande, le secteur des TIC produit de la richesse et crée des emplois à valeur ajoutée porteurs d'avenir. En réalité c'est le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale. Il représente à lui seul désormais 25% de la croissance mondiale².

En Nouvelle-Calédonie, pour prendre quelques chiffres qui donnent l'ampleur du phénomène, le secteur des TIC représente près de 250 entreprises, 1250 emplois, un chiffre d'affaires de 44 milliards de francs XPF, ce qui équivaut à 6% du produit intérieur brut.

Si l'on voulait donner une définition, l'économie numérique comprend le secteur des télécommunications, de l'audiovisuel, du logiciel de l'internet et les secteurs qui utilisent les TIC en tant que cœur ou support de leur activité.

Dans le but de préparer les relais de croissance et d'emplois de demain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conscient de ces enjeux, a souhaité se doter d'une vision numérique à moyen et long terme grâce à l'élaboration d'un plan stratégique pour l'économie numérique – PSEN.

Il est en effet nécessaire d'accompagner de manière encadrée et maîtrisée les activités innovantes afin qu'elles soient porteuses de progrès social et de réduction de la fracture entre les territoires. Au-delà de leurs impacts sur la croissance économique, les TIC permettent aussi de faciliter l'accès du citoyen aux services d'intérêt général, quelle que soit leur localisation sur le territoire.

² In rapport de la Commission Européenne, IP/10/571 - 2010

On comprend dès lors l'intérêt de mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire en faveur du développement de l'économie numérique sur son territoire. Il s'agit de préparer les relais de croissance de demain et de répondre à plus court terme aux attentes des citoyens, en particulier pour assurer la modernisation de l'administration à travers le schéma d'administration électronique.

2.2 Les objectifs poursuivis

La période qui s'ouvre aujourd'hui pour la Nouvelle-Calédonie est déterminante avec la possibilité de concrétiser, avec le schéma d'aménagement et de planification « NC 2025 », le passage du rattrapage structurel à la compétitivité, permise par le numérique pour moderniser ses filières économiques traditionnelles et préparer les emplois productifs de demain dans une société de la connaissance et de l'innovation.

Pour ce faire le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie entend poursuivre deux axes principaux à travers le PSEN – développer les usages et favoriser la croissance économique. Cela suppose de créer les conditions favorables en s'appuyant sur un socle composé de deux briques que sont le cadre légal et réglementaire d'une part et l'aménagement du territoire d'autre part.

La confiance numérique

Une économie numérique forte ne pourra se développer et prospérer que dans un climat de confiance établi qui présidera aussi bien aux relations de l'usager avec les services publics que des consommateurs confrontés au commerce électronique, des administrations en charge du respect de la confidentialité des données ou des entreprises face à la dématérialisation des procédures. Cette confiance du citoyen-usager en l'économie numérique ne se décrète pas, elle se gagne et le renforcement d'une gouvernance neutre, impartiale et garante des droits de chacun est, dès lors, un objectif majeur et structurant pour la Nouvelle-Calédonie. L'enjeu est donc d'amener la confiance grâce à la loi, la gouvernance et l'action publique.

La loi tout d'abord avec la nécessité de mettre en place un cadre légal et réglementaire exhaustif ce qui suppose un audit préalable des textes et la nécessité de légiférer sur un certain nombre de domaines. Une gouvernance adaptée aux enjeux ensuite avec une identification des responsables, une transparence des décisions et une identification aisée des règles applicables. Une action administrative puissante enfin où la puissance publique compétente légitime son action dans un rôle moteur d'impulsion, d'initiative, d'organisation, d'accompagnement du marché, de régulation.

L'égalité d'accès

Le numérique doit faciliter le partage du savoir et participer au désenclavement des zones les plus reculées. Il doit rapprocher la Nouvelle-Calédonie du reste du monde, mais aussi rapprocher les Calédoniens entre eux. Dans le contexte néo-calédonien, le développement des technologies numériques peut faire craindre l'accentuation des écarts socio-économiques déjà bien présents avec, d'un côté, une population ayant facilement accès au numérique et, de l'autre, une population restant en marge de la nouvelle économie du savoir.

Le diagnostic, réalisé en première partie de l'étude, a fait apparaître une bonne couverture des services numériques : fin 2012, 92% des foyers étaient éligibles à l'internet et 97% de la population éligible à la mobilité grâce au déploiement par l'OPT de quelques 320 stations de bases mobiles.

Cependant, « la fracture numérique » menace en premier lieu les populations isolées de brousse et des îles. Le PSEN – Plan Stratégique de l'économie Numérique – doit permettre le développement d'un accès équitable au service de tous les citoyens, le déploiement de réseaux haut débit et très haut-débit sur le territoire, l'accès de tous à internet et éviter l'apparition d'une fracture numérique pérenne entre un centre urbain doté de moyens de télécommunications performants et des zones moins denses enregistrant des retards dans leurs infrastructures et leur accessibilité. Pour ce faire, le plan quinquennal de l'OPT doit nécessairement être en phase avec les objectifs poursuivis par le gouvernement et permettre notamment de favoriser un accès équitable pour tous les Calédoniens.

Dès lors que ce socle sera mis en œuvre dans le cadre du PSEN, les deux axes de développement du Plan pourront être engagés avec toutes les garanties de bonne fin souhaitable.

1 - La modernisation des usages et des pratiques des services publics et la création de contenus numériques

Cet axe de développement est celui de la lutte contre les fractures (scolaire, sociale, géographique, etc.) et de l'accès aux services en ligne dans des domaines comme la santé, l'éducation ou encore l'administration. Il s'agit ici de faciliter l'accès aux services, mais également d'offrir de nouveaux services : accès rapide et facilité sans contrainte de temps et d'espace.

Le gouvernement et les institutions calédoniennes sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'e-Administration, aussi bien vis-à-vis des citoyens que des professionnels. Si peu de télé-services sont opérationnels à ce jour, de nombreux projets sont en cours de réalisation. De fait, le gouvernement a engagé un Schéma Directeur d'Administration Electronique (SDAE) en 2013 afin d'assurer un développement harmonieux et cohérent sur le territoire. Ce schéma concerne l'interopérabilité, l'accessibilité et la sécurité des systèmes, la faisabilité technologique, juridique et réglementaire de leur mise en œuvre. C'est donc un chantier très important qui conditionnera la réussite de la modernisation des services publics à court et moyen terme.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Au-delà, la modernisation des usages passe aussi par la création de contenus pédagogiques, dans l'éducation (en particulier via la mise en place des environnements numérique de travail (ENT) et des plateformes et portails pédagogiques), par la formation professionnelle (notamment par les procédures d'accompagnement au changement, la création de cursus de formation), par les services autour de la e-Santé et de la télémédecine, etc.

Les établissements publics – collectivités, administrations – sont situées dans des zones d'accès privilégiés avec des possibilités d'accès à l'internet dans des capacités de 8 Mbits/s, ce qui devrait faciliter la dématérialisation prochaine des services publics.

2 – Le développement de nouvelles compétences et d'activités innovantes créatrices de valeur ajoutée

Il s'agit ici de mettre à jour les activités immatérielles qui découlent des industries traditionnelles telles que la mine, mais aussi de favoriser la création de nouvelles activités à valeur ajoutée dans le domaine du numérique. Naturellement ces nouvelles industries doivent être créatrices de richesses donc d'activités et d'emplois à moyen terme.

Par sa position géostratégique, la Nouvelle Calédonie constitue un territoire qui peut profiter de ces effets d'aubaine : différentiels d'horaires avec l'Europe et l'Afrique, proximité avec l'Asie. Ces éléments constituent des opportunités pour assurer un back office dans des secteurs à la recherche d'efficacité économique : santé, tourisme, avionique, etc.

Le territoire bénéficie de conditions favorables pour mener à bien ces actions innovantes, avec notamment la croissance économique qui ne faiblit pas et qui devrait perdurer à moyen terme, facilitant ainsi les investissements à mener.

L'OPT de son côté, est reconnu pour son rôle de gestionnaire du service public et d'aménageur du territoire. L'opérateur dispose de capacités d'investissements qui devraient impacter positivement l'ensemble de la filière numérique et la renforcer. Les cinq opérateurs de services internet créent les conditions d'un marché concurrentiel. La présence de Datacenters permet de structurer une offre de services à valeur ajoutée vers le marché professionnel. Les potentiels de marché de la numérisation, de l'archivage électronique et des services associés sont des opportunités de développement de compétences locales et de savoir-faire aisément exportables.

Les conditions semblent réunies pour que les actions du gouvernement insufflent la dynamique nécessaire au développement économique via le PSEN.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Le PSEN, support numérique de la démarche « Nouvelle-Calédonie 2025 »

A travers ces actions, le PSEN s’inscrit pleinement dans la démarche et les attendus de la vision stratégique NC 2025, dont l’objectif est l’élaboration, avec toutes les forces vives du pays, du « schéma d’aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie ». C’est l’expression d’un projet de société à long terme, qui doit décliner les aspirations fondamentales sur lesquelles repose le consensus calédonien.

- destin commun ;
- rééquilibrage ;
- développement durable ;
- volonté partagée de construire le pays.

Rappelons ici succinctement les principaux enjeux soulevés par NC 2025, qui seront pris en compte et renforcés à travers le PSEN :

- L’enjeu démographique et la nécessité de rééquilibrages ;
- Le besoin de solidarité et le développement de l’égalité des chances ;
- L’émergence d’une identité Calédonienne, la question communautaire et la place particulière de la communauté Kanak ;
- La politique culturelle pour accompagner les mutations de la société ;
- L’importance de la coopération régionale ;
- Les problématiques sectorielles : Education, Formation professionnelle, Santé, Service public et Administration, ... ;
- L’économie en croissance, les besoins de modernisation et d’ouverture ;
- Le contexte énergétique et le développement durable.

Enfin, s’il était utile de le rappeler, comme l’indique le rapport NC 2025, la problématique d’aménagement du territoire devrait être au cœur de la stratégie du pays. L’aménagement numérique en est une partie essentielle.

Si le calendrier de NC 2025 s’inscrit dans une vision stratégique à 2025, celui du PSEN se déroule quant à lui, sur une période plus opérationnelle de 5 à 8 ans.

Compte tenu de l’effervescence, tant technologique que réglementaire, des technologies de l’information, il apparaît pertinent de revisiter la démarche du PSEN à l’horizon 2018 afin de tracer de nouvelles lignes de progrès et d’actions jusqu’en 2025. C’est pourquoi les évaluations prévues à partir de l’année 2017 devront permettre de tirer toutes les conclusions utiles pour assurer la continuité des actions, redéfinir les contours de certaines d’entre elles, en identifier de nouvelles pour rester au fait des exigences de la réalité du terrain et de ses habitants.

Des indicateurs de suivi permettront d’évaluer les actions et de conserver au PSEN toute sa légitimité.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

2.3 La démarche de mise en œuvre

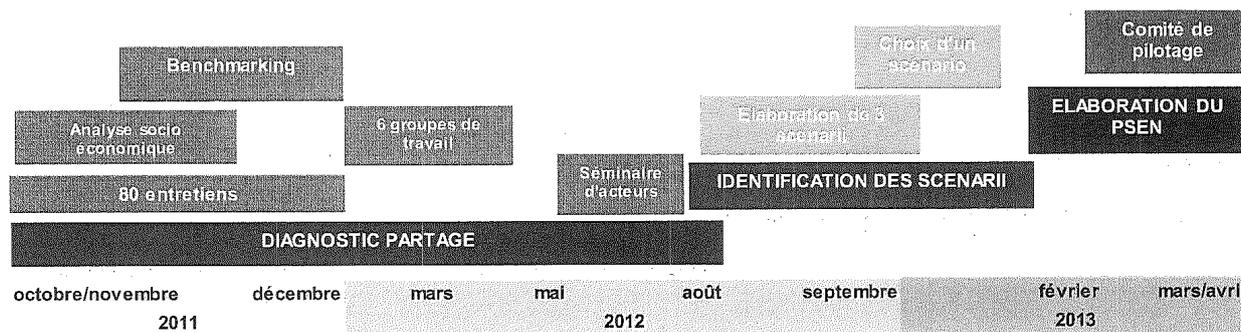
Le PSEN est avant tout une démarche progressive ouverte à tous.

La première phase de la mission s’est déroulée d’octobre 2011 à mai 2012. Elle a consisté en un état des lieux de la situation numérique de la Nouvelle-Calédonie, à réaliser une étude comparative à l’échelle de quatre pays mobilisés sur des politiques publiques numériques – Australie, Ile Maurice, Ile de la Réunion, Polynésie Française – à identifier en face à face les attentes de près de 80 acteurs et décideurs locaux, à repérer dans des ateliers de travail en groupes, les enjeux clefs de l’économie numérique en Nouvelle-Calédonie.

Ce travail a été consolidé dans un diagnostic remis à l’ensemble des acteurs locaux afin d’être partagé lors du séminaire du 8 août 2012.

Sur la base du diagnostic partagé, la deuxième phase a consisté à définir un cadre d’analyse et à élaborer trois scénarii de développement traitant respectivement : 1/ des usages et de l’aménagement du territoire ; 2/ du développement économique ; 3/ de la réglementation et des aspects juridiques.

Après que le comité de pilotage se soit prononcé sur le scénario cible et les actions prioritaires à engager, la troisième phase a permis de rédiger le présent rapport final présentant le Plan Stratégique pour l’économie Numérique de la Nouvelle-Calédonie.



Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

3. UN DIAGNOSTIC DYNAMIQUE ENTRE ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

Le Plan stratégique pour l'économie numérique – PSEN – traduit la volonté du gouvernement de construire avec l'ensemble des acteurs une démarche d'action collective au service du développement durable de la Nouvelle-Calédonie. Le diagnostic partagé et consolidé, réalisé au cours de la première phase a permis d'identifier les grands enjeux qui sous-tendent la dématérialisation de l'économie et la pénétration des technologies de l'information et de la communication dans la communauté calédonienne dans son ensemble.

3.1 Les enjeux numériques de la Nouvelle Calédonie

Au terme de l'état des lieux dynamique, quatre enjeux sont mis en avant.

1. Un enjeu de cohérence des politiques publiques à l'heure du numérique

Il se décline en trois points clés :

- La gouvernance : du fait des multiples compétences réparties sur le territoire entre l'Etat, le GNC, les collectivités et les établissements publics, il est important de mettre en place une gouvernance partagée pour le numérique avec une identification claire des compétences.
- La confiance numérique, qui permet d'établir un lien de confiance dans le cadre de la mise en œuvre du PSEN en plaçant l'Homme au cœur du dispositif.

De fait, des chantiers normatifs doivent être menés de front avec la rédaction des projets de loi et l'élaboration concomitante des règlements d'applications dans les domaines de la confidentialité, de la signature électronique, du tiers de confiance, de l'accès aux données, de l'aménagement, de l'urbanisme, de la santé publique...

- La juste place du numérique dans les politiques sectorielles : « *Mettre le numérique au service des politiques publiques, c'est s'en emparer en le positionnant au cœur des stratégies. Ne pas s'en emparer, c'est le subir et prendre le risque de l'accroissement des fractures* ».

Les thématiques sectorielles sont multiples et peuvent être classées en six (6) points :

- La fiscalité conditionne la compétitivité de l'économie numérique tout comme l'efficacité des politiques d'aménagement du territoire ;
- Le budget joue un rôle central en tant que clé de répartition budgétaire ;
- La compétence qui permettra de définir le rôle des acteurs et la place de l'utilisateur ;

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

- La politique douanière qui doit être calibrée à la dématérialisation de l'économie ;
- La politique domaniale dont les règles de codification de l'occupation du domaine public doivent être harmonisées
- Le rôle de la commande publique.

2. Un enjeu d'aménagement, d'équilibre et de cohésion du territoire

La couverture numérique, considérée comme un service essentiel, doit prendre en compte à la fois la réduction de la fracture numérique par un accès des services sur l'ensemble du territoire calédonien et un rééquilibrage territorial.

- Vers une couverture totale de la population en accès et services de communications électroniques

Afin d'assurer un accès de qualité à tous les citoyens où qu'ils se trouvent, il est impératif que des investissements conséquents puissent être engagés afin de déployer les infrastructures et réseaux de télécommunications sur certaines zones du territoire. Dans le même temps ces investissements doivent permettre de sécuriser le réseau de l'opérateur et répondre ainsi à une demande de plus en plus forte de qualité de service, en termes de maintenance, d'accessibilité, etc.

- Vers la création de pôles d'équilibre

La création de pôles d'équilibre correspond à l'enjeu de rééquilibrage territorial et « *nécessite d'affirmer à l'échelle intercommunale, des stratégies de développement économique, en cohérence avec les politiques définies à l'échelle du pays* », ainsi que cela est exprimé dans NC 2025.

Le pôle d'équilibre nécessite la création à moyen terme d'un véritable écosystème économique, reposant sur les entreprises mais aussi sur la mise en place de structures relais dans les lieux publics : établissements d'enseignement, de santé, touristiques et culturels, administratifs,...

La réussite de tels pôles d'équilibre est un enjeu incontournable pour assurer le maintien et le renforcement de la cohésion de la Nouvelle-Calédonie.

3. Un enjeu de modernisation de l'économie

- La modernisation de l'économie traditionnelle

Il n'est plus besoin de démontrer que l'informatique a été et continue d'être à travers le monde un formidable outil d'automatisation des processus des organisations : dans le domaine de la gestion, dans le domaine de la production industrielle, dans celui de la logistique, etc.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

L'incitation des entreprises calédoniennes à une meilleure valorisation des technologies constitue sans doute un axe de progrès pour la performance et une meilleure compétitivité.

- La création d'une filière numérique

Ainsi qu'on l'a montré, le secteur TIC de Nouvelle Calédonie représente à ce jour 246 entreprises, 1 250 salariés et génère un CAHT de 45 milliards de francs XPF (données 2009), ce qui équivaut à 6% du PIB calédonien.

De gros investissements vont être réalisés au cours des prochaines années : dans les infrastructures et les réseaux de télécommunications, dans les systèmes d'informations des organisations publiques et privées, dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'administration et des services publics, de la culture et du patrimoine, du tourisme, à l'Université et dans les laboratoires de recherche...

Fort de ce constat, il est essentiel que la Nouvelle-Calédonie puisse profiter de cette formidable opportunité pour favoriser sa croissance interne, soutenir et renforcer son secteur des TIC, aujourd'hui embryonnaire, pour en faire une véritable filière à part entière, structurée et pérenne à moyen et long terme.

Le rééquilibrage et la croissance de la part des activités TIC au sein de la filière nécessite de consolider les activités liées aux services informatiques et développement de logiciels.

Le marché régional pacifique représente aussi une opportunité de croissance pour les entreprises TIC calédoniennes. Les applications telles que l'e-Administration, le e-commerce, l'e-Santé et l'e-éducation sont, sinon inexistantes, du moins très peu développées dans la plupart des pays et territoires insulaires du pacifique (PICT) qui représentent de fait un marché potentiel en matière d'applications numériques.

La Nouvelle-Calédonie dispose d'atouts pour se positionner résolument dans cette nouvelle compétitivité et répondre aux exigences du marché mondial.

La création d'un pôle d'excellence numérique calédonien est un objectif réaliste qui doit trouver sa concrétisation à moyen terme.

4. Un enjeu de cohésion sociale

La Nouvelle-Calédonie fait face à des contraintes multiples : une géographie complexe (insularité, inter insularité, chaîne montagneuse), une densité de population très faible sur certaines zones du territoire et fractionnée (plusieurs centaines de tribus), une diversité culturelle riche et des organisations sociales différentes qui nécessitent une attention particulière en matière de définition des politiques publiques.

- L'égalité des chances

Les TIC sont perçues par les acteurs calédoniens à la fois comme une crainte et comme une opportunité.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

La crainte légitime exprimée est que le développement des outils et services numériques soit un outil qui ne fasse qu'accentuer les fractures existantes.

L'opportunité exprimée par l'autre partie des acteurs présente l'aménagement numérique du territoire comme un outil de réduction des fractures et donc un outil pour l'égalité des chances.

- La question identitaire et la citoyenneté

Pour ce qui concerne la notion d'identité ou de communauté, les réseaux de partage, qu'ils soient réels ou virtuels (réseaux sociaux, forums de discussion, associations de quartier...), ont leur rôle à jouer car ils sont autant d'espace d'échanges et de dialogue.

Face à ces quatre enjeux, que sont la cohérence des politiques publiques, l'aménagement du territoire, la modernisation de l'économie et la cohésion sociale, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un certain nombre d'atouts et d'opportunités.

3.2 Les opportunités de l'économie numérique pour la Nouvelle-Calédonie

De nombreux atouts à valoriser et renforcer à moyen terme

La mission de l'OPT est reconnue pour son rôle d'exploitant du service public et d'aménageur du territoire. De fait, l'OPT dispose de la capacité d'investissement pour combler la fracture numérique à court et moyen terme. Les investissements prévus pour accroître la couverture mobile via le déploiement de quelque 320 stations de base mobiles sont estimés à 7 milliards de francs XPF sur la période 2011-2012 dont 4,4 milliards de francs XPF en 2012.

L'OPT est par ailleurs cours de réflexion dans l'objectif de définir une stratégie visant à prévoir le déploiement de réseaux en fibre optique dans les prochaines années, qu'ils soient de collecte et de desserte, pour un investissement annoncé de 10 à 12 milliards de FCFP.

La présence d'un câble optique sous-marin – Gondwana - reliant la Nouvelle-Calédonie au reste du monde devrait faciliter des offres de service de qualité dans l'accès à l'Internet et les échanges de données entre professionnels.

La croissance économique ne faiblit pas et devrait perdurer à moyen terme, facilitant ainsi les investissements à mener dans les projets TIC innovants au cours de prochaines années.

La filière géomatique est actuellement bien représentée et avec un savoir-faire reconnu.

L'administration calédonienne est dynamique et porte des projets numériques de plateformes de services pour optimiser et faciliter les relations avec les usagers.

L'équipement informatique et multimédia dans les établissements scolaires est relativement bien répandu.

Un grand nombre d'établissements publics (collectivités, administrations, ...) est situé dans des zones d'accès privilégié – avec des possibilités d'accès à l'internet dans des capacités de 8 Mbits/s – ce qui devrait faciliter la mise en place prochaine de projets de dématérialisation des services publics.

Enfin, les initiatives prises par la CPS – Commission du Pacifique Sud – dans les projets numériques devrait permettre aux entreprises et administrations calédoniennes d'exporter leur savoir-faire et compétences dans les pays de la région.

De nouvelles opportunités pour la Nouvelle-Calédonie en matière de développement numérique

D'une part, la présence de plusieurs fournisseurs d'accès à Internet crée les conditions d'un marché concurrentiel qui doit pouvoir se reposer sur les offres de gros proposées par l'OPT. Les potentiels de marché de la numérisation, de l'archivage électronique et des services associés sont des opportunités de développement de compétences et de savoir-faire locaux aisément exportables, notamment dans la zone Pacifique.

Les conditions de mutualisation et d'interopérabilité doivent être créées à travers la mise en place de plateformes de services pour optimiser les relations aux usagers et maîtriser les coûts de l'administration. Des projets innovants ont été expérimentés avec succès dans des applications comme la santé³ et dont les conditions de reproductibilité ne demandent qu'à être validées au plan juridique.

Le développement des TIC doit permettre de réduire la fracture entre les territoires et les populations, avec des actions orientées vers l'éducation, la santé, l'administration électronique, Les initiatives publiques vont générer par là-même un marché qui devrait profiter aux entreprises locales.

Le tourisme est un secteur qui peut profiter pleinement du développement des TIC grâce à la création de sites web et au commerce électronique.

Les grands projets structurants, en particulier dans le domaine de la santé, doivent intégrer la dimension numérique.

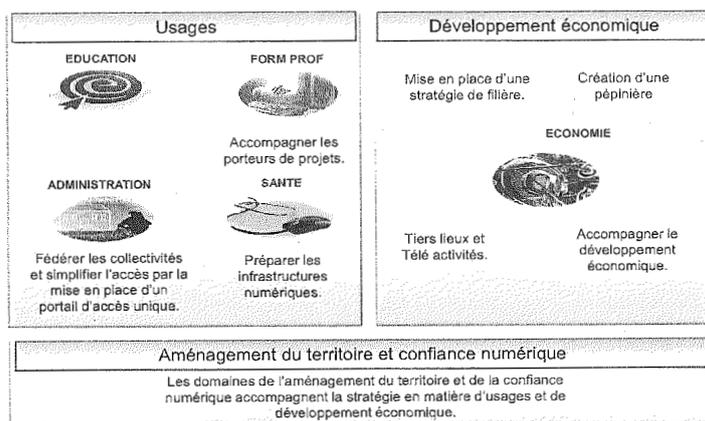
³ On trouvera dans le rapport de diagnostic les applications développées en Nouvelle-Calédonie en matière de télémédecine notamment.

Au final, les grands enjeux issus de la dématérialisation de l'économie et de la pénétration des technologies de l'information et de la communication, couplés aux atouts et opportunités identifiés dans les grands secteurs économiques permettent de construire le cadre d'analyse stratégique qui façonnent l'ambition de la Nouvelle-Calédonie dans le numérique.

4. LE PSEN : EXPRESSION D'UNE VISION ET DE LA STRATEGIE NUMERIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un plan stratégique, quelles que soient ses orientations et ses lignes d'actions, n'a de chance de réussite que s'il repose préalablement sur des bases solides et bien affirmées. Le PSEN n'échappe pas à cette démarche. Les deux briques de bases sur lesquelles il est bâti – confiance et aménagement du territoire – sont essentielles pour inscrire et consolider la vision stratégique NC 2025 et les quatre aspirations fondamentales sur lesquelles repose le consensus calédonien : 1/destin commun ; 2/rééquilibrage ; 3/développement durable ; 4/volonté partagée de construire le pays.

Les actions fléchées vers la population calédonienne prendront tout leur sens, qu'elles soient dédiées au citoyen (afin de mieux s'éduquer, se former tout au long de la vie, accéder à une santé de qualité, faciliter l'accès aux services administratifs) ou orientées vers les professionnels (pour les accompagner dans la création de nouvelles activités, leur donner accès à l'innovation, à la recherche, leur faciliter la vie de tous les jours dans un monde globalisé).



Le schéma précédent positionne les 33 actions qui reposent sur le socle « confiance numérique et aménagement du territoire » et les deux grandes finalités – usages et développement économique.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

4.1 La confiance numérique passe par une gouvernance adaptée aux enjeux du PSEN

L'économie numérique est une économie de relations virtuelles et dématérialisées. Les supports traditionnels d'échanges peuvent s'effacer et l'usager se trouve confronté à une nouvelle dimension des échanges dont il ne perçoit pas immédiatement le périmètre mais dont il ressent confusément les risques. Il s'ensuit nécessairement une défiance qu'il faut circonscrire. L'enjeu est donc d'amener la confiance et cela se fera grâce à trois piliers que sont la loi, la gouvernance et l'action publique.

1. **La loi tout d'abord** avec la nécessité de mettre en place un cadre légal et réglementaire exhaustif ce qui suppose un audit préalable des textes et la nécessité de légiférer sur un certain nombre de domaine.
2. **Une gouvernance adaptée aux enjeux ensuite** avec une identification des responsables, une transparence des décisions et une identification aisée des règles applicables.
3. **Une action administrative puissante** enfin où la puissance publique compétente retrouve la légitimité de son action dans son rôle moteur d'impulsion (commande publique), d'initiative (fonds de développement), d'organisation (aménagement territorial), d'accompagnement du marché (politique fiscale et douanière), de régulation (politique des prix et régime des autorisations). Cet engagement de la puissance publique est nécessaire car l'économie numérique est aussi une économie naissante et fragile qui nécessite une intervention publique forte et coordonnée.

Une expertise juridique du cadre légal et réglementaire à réaliser...

Action confiance numérique n°1 : Audit légal et réglementaire

Dans le domaine de la confiance, socle fondateur du PSEN, l'action première consiste à réaliser un audit des textes applicables et de ceux à adopter au regard des transferts de compétences opérés. Cette action primordiale permettra ensuite naturellement à la puissance publique de donner toute leur portée aux politiques publiques sectorielles qui seront lancées : œuvre légiférante et normative, politique publique d'aménagement, promotion de la commande publique comme vecteur de soutien au marché et aux usages, calibration des politiques fiscales, douanière et des prix... Cet audit devra porter tout d'abord sur les textes métropolitains afin de déterminer si la volonté expresse du législateur national et le partage des compétences ont bien été respectés. Ce n'est que dans un second temps qu'une évaluation des textes existants en Nouvelle-Calédonie pourra être entreprise afin d'identifier les vides juridiques et d'y remédier.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Action confiance numérique n°2 : Initiatives et actions collectives

Cette expertise légale et réglementaire doit s'inscrire dans une démarche plus vaste intéressant tous les secteurs de la vie administrative, que cela soit au niveau organisationnel avec par exemple le schéma directeur de l'administration électronique (SDAE) actuellement en cours, ou dans les relations avec les entreprises pour contribuer à instaurer un climat de confiance généralisé. Un important effort pédagogique et explicatif en amont s'impose.

... qui permettra à la Nouvelle Calédonie de déployer son action normative au bénéfice de l'économie numérique...

Action confiance numérique n°3 : Normes de construction et d'urbanisme

L'audit réalisé permettra ainsi d'identifier les vides juridiques existants et notamment l'absence d'un corpus cohérent de règles et de normes en matière de construction et d'urbanisme. Or ces deux domaines sont fondamentaux pour permettre non seulement un aménagement équilibré du territoire, mais aussi la création de zones d'aménagement et d'activités. En outre les nouvelles dispositions d'urbanisme devront prévoir des règles applicables au droit de tranchée, à la mutualisation des infrastructures, à l'obligation de pose de fourreaux surnuméraires et à la coordination des travaux.

Concomitamment, une actualisation et une uniformisation des règles de construction permettront l'adoption de normes comportant l'obligation d'équipement en infrastructures numériques des bâtiments à construire, ce qui sera un puissant facilitateur des usages domestiques et professionnels.

Action confiance numérique n°4 : Occupation du domaine public

Dans la même optique d'un approfondissement de la législation existante et afin de parfaire le cadre légal et réglementaire calédonien, la codification des règles de la domanialité publique devrait être entreprise. Il s'agit en effet de préciser les conditions d'implantation des

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

infrastructures numériques sur le sol calédonien, que cela soit sur les domaines relevant de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, des provinces ou des communes en veillant à prendre en compte les exigences particulières des terres coutumières.

Le régime des redevances, les conditions d'accès, les modalités de dévoiement des réseaux en cas de survenance de travaux subséquents seront ainsi fixés et permettront aux aménageurs et aux agents économiques de caler leurs anticipations de coûts notamment, tout en sécurisant le statut des infrastructures de communications électroniques.

Action confiance numérique n°5 : Bornes publiques Wifi

Mais l'audit révélera aussi sans nul doute des points particuliers pour lesquels des textes spécifiques doivent être adoptés. C'est le cas par exemple de la signature électronique, des tiers de confiance, de la protection des données personnelles en matière de santé... mais cela concerne aussi des sujets beaucoup plus restreints comme par exemple les règles de compétence en matière d'installation de bornes Wifi dans les espaces publics.

Au titre du développement des usages et afin de faciliter l'accès le plus large possible à Internet des usagers, il est proposé que les bâtiments publics et les espaces verts des municipalités soient équipés en bornes Wifi d'accès libre. Cette politique d'aménagement, si elle devait être conduite aujourd'hui, se heurterait à un vide juridique préjudiciable à son succès, vide juridique qui, pour être comblée, nécessite d'une part une réflexion amont sur le partage de compétences entre la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes sur la notion de « compétence d'opérateur d'opérateurs », et, d'autre part, l'édiction d'une réglementation particulière pour tenir compte du rôle central de l'OPT.

... et de clarifier la réglementation existante...

Action confiance numérique n°6 : Réglementation en matière de formation professionnelle

Toujours dans un champ sectoriel fin, il a été identifié un frein juridique au développement des usages numériques : il s'agit du vide juridique présidant aux conditions de prise en compte de la formation professionnelle à distance. Là aussi, une action spécifique et ponctuelle pourrait remédier à cette pesanteur.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Action confiance numérique n°7 : Optimisation de la commande publique

A ce travail de complétude du cadre légal et réglementaire calédonien, une action plus volontariste pourrait trouver à se développer dans le champ de la commande publique. Il s'agirait en l'occurrence d'utiliser les règles de la commande publique pour, d'une part, favoriser l'émergence d'une filière numérique calédonienne grâce à l'affinement des critères de sélection, d'autre part concourir à un effort de rapprochement des normes et standards aux fins d'aider les industriels, artisans et prestataires à répondre aux besoins de l'administration et enfin de rechercher une rationalisation de la commande publique par le développement des procédés de groupement de commandes.

De cette manière, la commande publique deviendrait un outil majeur et dimensionnant au service de la nécessaire cohérence de l'économie numérique.

... tout en consolidant le cadre institutionnel de gouvernance*Action confiance numérique n°8 : Etude relative à la régulation et à l'organisation du marché*

Parallèlement à l'édification d'un cadre légal et réglementaire exhaustif et optimisé, la régulation et l'organisation du marché est une composante attendue d'une économie numérique saine. L'implication des pouvoirs publics calédoniens, soit directement, soit par l'intermédiaire de son établissement public, l'OPT, est traditionnellement forte en Nouvelle-Calédonie. Ce volontarisme public peut être considéré comme un succès de politiques publiques bien menées avec l'ouverture de la Nouvelle-Calédonie sur les réseaux extérieurs, l'aménagement équilibré de son territoire, le développement de toute la gamme des services existants et l'égal accès des citoyens aux services.

Pour autant ce schéma est-il pérenne ? Ne doit-il pas recevoir des amodiations notamment en termes de gouvernance ou bénéficier de précisions avec la définition du périmètre industriel et commercial ou administratif du service public ? De même si l'acquis en termes d'aménagement numérique et l'expérience en qualité d'opérateur se doivent d'être préservés, une réflexion pourrait être engagée sur les contours et le périmètre des fonctions de contrôle et de régulation au sein du GNC.

Il apparaît ainsi que serait opportune une réflexion globale sur le rôle, la place et les missions du service public dans ses dimensions administratives, industrielles et concurrentielles. Cette réflexion serait conduite non pas par seule référence à l'économie de marché, mais au regard d'une analyse conduite sur le fondement d'une économie concurrentielle régulée où la richesse des externalités publiques serait prise

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

en compte et où les critères de la tarification publique seraient élargis aux notions d'aménagement du territoire, de résorption des fractures numériques et de soutien à l'activité.

Action confiance numérique n°9 : Création d'une administration de mission GNC

Cette réflexion générale sur la place des politiques publiques dans l'économie et dans le développement des usages pourra s'appuyer efficacement sur une optimisation de la structure administrative qui doit être dimensionnée pour porter ces mêmes politiques publiques et promouvoir le travail gouvernemental. Dans cette optique, il est préconisé la création d'une administration de mission dédiée au numérique par renforcement de la cellule Econum qui aurait une mission d'autorité dans son domaine de compétence et une action de support au bénéfice des autres départements du gouvernement ainsi que du Haut Conseil du Numérique.

Action confiance numérique n°10 : Clarification des relations avec les autorités administratives indépendantes

Enfin, l'économie numérique doit pouvoir bénéficier de fondations solides, à l'autorité reconnue. Les autorités administratives indépendantes (AAI) jouent un rôle essentiel en ce domaine. Services de l'Etat, fonctionnellement autonome et hiérarchiquement indépendantes, ces AAI sont la réponse aux besoins exprimés de transparence, de lisibilité et de prises en compte des attentes et des besoins des agents économiques du marché et des acteurs institutionnels.

Le diagnostic a mis en évidence soit une relativement forte incertitude quant au champ de compétence des AAI métropolitaines en Nouvelle-Calédonie, soit un manque d'implication de ces mêmes AAI métropolitaines dans les enjeux calédoniens. De même, il a été constaté qu'en la rédaction actuelle des lois organiques de transfert de compétences et au vu de l'interprétation restrictive du Conseil d'Etat en la matière, il est de facto impossible pour la Nouvelle-Calédonie de créer des AAI dotées de pouvoirs pourtant classiques d'autorité et de contrôle.

Une définition globale du champ de compétences réelles des différentes AAI s'impose donc, prélude à un conventionnement systématique avec chacune de ces AAI métropolitaines afin que leurs activités soient adaptées aux spécificités et surtout aux besoins calédoniens. A terme, une réflexion en amont et une proposition de modification de la loi organique paraissent nécessaires pour que pleine compétence soit donnée à la Nouvelle-Calédonie pour mettre en place des autorités administratives indépendantes pleinement compétentes sur son territoire.

En conclusion

De ce travail normatif pourra naître une optimisation du cadre institutionnel de gouvernance et un approfondissement des politiques publiques d'ores-et-déjà engagées qui pourront alors prendre toute leur ampleur dans un climat renouvelé de confiance en l'économie numérique.

En tant que socle fondateur de l'économie numérique, il permet l'association de tous les acteurs à la démarche du PSEN, qu'ils soient usagers de services publics, consommateurs sur le marché, citoyens dans leur vie privée ou personnes publiques dans l'exercice de leur mission de service public. Il repose sur l'acquis et sur ce qui existe. Il vient se greffer sur l'existant car il n'invente pas un ordre juridique spécifique mais vient enrichir ce qui existe. Il ambitionne de nourrir les textes.

4.2 L'accès pour tous les calédoniens aux services numériques

L'accès pour tous suppose que soit pris en compte deux éléments fondamentaux de la politique publique : d'une part permettre aux calédoniens qui le souhaitent d'accéder aux services d'intérêt général où qu'ils se trouvent sur le territoire (cette notion pouvant être empreinte d'une certaine élasticité) ; d'autre part que l'accès à ces services soit possible avec une qualité de service et à un coût identique quelle que soit la localisation de l'utilisateur.

On aborde donc ici la question du déploiement de réseaux ou encore de la maintenance des équipements terminaux et des dispositifs communicants associés (par exemple au sein des établissements scolaires).

La mission de l'OPT est reconnue pour son rôle de gestionnaire du service public et d'aménageur du territoire. De fait, l'OPT dispose de la capacité d'investissement pour combler la fracture numérique à court et moyen terme. Les investissements prévus pour accroître la couverture mobile via le déploiement de quelque 320 stations de base mobiles ont été estimés à 7 Md FCFP sur la période 2011-2012 dont 4,4Md FCFP en 2012.

En ce qui concerne la couverture des services numériques, 92% des foyers sont éligibles à l'internet et 97% de la population était éligible à la mobilité à la fin 2012 (source OPT). L'OPT est par ailleurs en train de réfléchir à une stratégie visant à prévoir le déploiement de réseaux en fibre optique dans les prochaines années, qu'ils soient de collecte et de desserte, pour un investissement annoncé de 10 à 12 milliards de FCFP. En sus de cette stratégie d'opérateur, ce scénario prévoit un aménagement numérique qui repose sur le diagnostic partagé par les acteurs qui précise des actions spécifiques. Un plan quinquennal est prévu à cet effet.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Fonds de développement de l'économie numérique – FODeN

Action aménagement du territoire n°1 : Mise en place d'un fonds de développement du numérique.

Une politique d'aménagement du territoire cohérente et structurée ne peut s'imaginer sans un financement dédié et individualisable. Plus généralement, l'identification du volume budgétaire global affecté à une politique publique est en effet un élément clef de rationalisation des choix budgétaires et partant, d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité de la politique suivie.

Aussi est-il proposé la création d'un fonds d'intervention dédié à la mise en œuvre du PSEN. Ce fonds aurait vocation à regrouper les crédits budgétaires affectés aux actions entreprises en faveur de l'économie numérique. Ce fonds serait tout à la fois le gage de la visibilité de la politique publique entreprise, le témoin des efforts financiers consentis et le garant d'un contrôle a posteriori effectif.

A cet égard, le FODeN est un outil classique d'accompagnement des politiques publiques et s'inscrit dans la logique de la rationalisation des politiques publiques engagée par GNC. Son intervention envisagée s'effectuera directement auprès des porteurs de projets ou au soutien d'initiative publique et devra se justifier par la politique d'aménagement du territoire. Cette intervention lorsqu'elle s'effectuera auprès des entreprises, est susceptible de nécessiter une analyse au cas par cas du respect du régime des aides du GNC.

Au niveau organisationnel, le fonds serait géré par la Mission pour l'Economie Numérique (MeN), entité à créer et structure gouvernementale transversale. Il pourrait être alimenté par la constitution d'un fonds de concours spécifique.

Le FODeN a vocation à intervenir seul ou en partenariat avec d'autres personnes publiques comme les communes ou les provinces, ou encore la Caisse Des Dépôts en soutien de projets d'aménagement des territoires.

L'accès à l'internet pour tous et le raccordement des établissements publics est indispensable pour accompagner le développement de l'e-éducation, de l'e-Santé et de l'e-Administration

Action aménagement du territoire n°2 : Programme de créations de Cases Numériques

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Il s'agit de désenclaver et favoriser l'accès à l'Internet des habitants des quelques 343 tribus qui ne sont pas actuellement couvertes par la technologie ADSL. Cela concerne à la fois les tribus couvertes par la mobilité 3G et celles qui sont en zones d'ombre.

Il s'agit de permettre l'accès aux services publics dématérialisés en Nouvelle Calédonie et d'améliorer d'une façon générale les démarches administratives.

Ces Espaces Publics Internet – de type case numérique – sont aussi des points d'accès à l'Internet permettant d'assurer une formation professionnelle continue, dans le cadre de programme de formation ouverte à distance (FOAD), ce qui permet aux habitants de rester à proximité de leur lieu de vie tout en recevant une formation appropriée en concordance avec leurs besoins.

Le raccordement des tribus et la création d'une case numérique se feront sur la base du volontariat. Il s'agira pour la tribu de :

- Choisir la localisation de la case numérique dans un lieu mutualisé accessible par tous
- Désigner un responsable qui sera formé pour assurer une maintenance de premier niveau et assurer l'animation de la case numérique

Action aménagement du territoire n°3 : Raccordement des établissements scolaires à l'Internet.

Les orientations stratégiques de développement de l'e-Administration, de l'e-éducation, de l'e-Santé ou encore de valorisation du patrimoine ne sauraient s'affranchir du raccordement à l'Internet des établissements scolaires. Si l'éligibilité des établissements scolaires pour l'accès Internet est acquise aujourd'hui, l'augmentation des débits reste un axe de progrès de manière générale et en particulier pour les établissements scolaires. L'objectif poursuivi consiste à raccorder tout établissement à un lien Internet de façon à pouvoir mettre en place, développer et pérenniser l'ensemble des dispositifs informatiques et multimédias qui équipent ces établissements.

Le raccordement à l'Internet permet le développement d'applicatifs administratifs et pédagogiques identiques sur l'ensemble du territoire et assure une égalité dans l'offre de contenus numériques et des usages qui en découlent.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Action aménagement du territoire n°4 : Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de santé.

On recense à ce jour 7 hôpitaux et cliniques, 29 centres médicaux sociaux et dispensaires et le centre Pasteur sur le territoire calédonien.

Concrètement, les applications de télémédecine, telles que le télédiagnostic, la télé-expertise ou encore la téléformation, nécessitent a minima un accès à 2 Mbits/s. En effet, la bande passante consommée par la visioconférence est de 800 Kbits/s environ, ce qui permet de laisser de la capacité suffisante aux dispensaires pour assurer une continuité sur les usages voix et données.

Il s'agit ici d'équiper tous les centres de santé en dispositifs de visioconférence afin de leur permettre de développer des actions de télémédecine et notamment offrir à tous les citoyens un traitement identique dans l'accès au diagnostic selon les pathologies concernées.

L'étude en cours actuellement devrait permettre d'évaluer les besoins et les attentes des sites concernés pour mettre en place les dispositifs de télé santé adéquats.

Action aménagement du territoire n°5 : Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de formation professionnelle.

La Formation professionnelle ouverte et à distance – FOAD – est peu développée même si des organismes comme l'IFAP, le CNAM ou l'UNC ont engagé des initiatives.

La mise en place d'une infrastructure support des cours de formation professionnelle apparaît comme une opportunité pour assurer au plus grand nombre l'accès à la formation, que ce soit dans le cadre d'une évolution du travail et de la qualification, ou encore pour permettre aux demandeurs d'emplois de se former et/ou se requalifier tout en restant à proximité de son lieu de vie.

Cette action apparaît d'autant plus essentielle que le pays fait face à un problème important de développement des compétences et que cela passe notamment par la formation continue et professionnelle.

L'objectif consiste ici à créer un réseau suffisamment maillé pour que le formé ne soit pas à plus de 30 à 45 mn de son lieu de vie.

Un premier réseau de 33 télé-centres de FOAD est envisagé, soit 1 par commune en moyenne.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

La stratégie d'accès à l'Internet pour tous suppose une maintenance constante et performante des équipements terminaux. Assurer un maintien en condition de fonctionnement les équipements terminaux (au sein des écoles) constitue un challenge, une obligation pour réussir ... mais aussi une opportunité de développement économique.

Action aménagement du territoire n°6 : Déploiement et maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires

L'objectif est ici d'accompagner le déploiement des équipements de type « terminal » (PC) et TBI (Tableau Blanc Interactif) au sein des écoles, collèges et lycées. La problématique de maintenance est essentielle et doit faire l'objet d'une attention particulière dans les marchés de location / maintenance qui sont et seront passés entre les Provinces, le GNC et les SSII en charge de cette prestation de maintenance informatique, au cours de 5 prochaines années. L'expérience montre en effet la grande difficulté que rencontrent les collectivités locales pour maintenir ces équipements en condition de fonctionnement.

Cette action doit être parfaitement coordonnée avec la création de sociétés de services informatiques – SSII - dans les trois Provinces afin de mettre en place des dispositifs de soutien à la création d'entreprises TIC.

Action aménagement du territoire n°7 : Développement de la maintenance des équipements informatiques en tribus

Pour tous les acteurs de Nouvelle Calédonie, la maintenance informatique communicante et multimédia reste la pierre angulaire de la réussite des actions liées à l'implémentation des équipements numériques, que ce soit dans les établissements scolaires mais aussi de façon plus large dans l'ensemble de la société calédonienne. Ainsi en est-il des zones les plus isolées comme les 343 tribus dont la plupart vont accueillir des terminaux d'accès dans leurs foyers et dans les futurs lieux d'accès à l'Internet (projet Cases numériques). Les retours d'expériences tendent à montrer l'extrême sensibilité liée aux coûts de fonctionnement associés à la maintenance des équipements terminaux. Mais cette contrainte peut dans le même temps se transformer en atout pour autant que l'on en profite pour mettre en place et développer un véritable savoir-faire en la matière et une activité créatrice d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc ici, dans le cadre d'un appel à projets, de favoriser la création d'entreprises de maintenance et télémaintenance informatique communicante et multimédia et assurer une relative pérennité à ces dernières par le biais de contrats pluriannuels passés par les acteurs publics.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

En conclusion

Le principal aménageur numérique du territoire est bien l'OPT pour ce qui concerne les infrastructures essentielles. Il convient donc de garder en mémoire que le plan quinquennal de l'Office des Postes et des Télécommunications et le PSEN doivent fonctionner de concert. Ainsi que cela sera souligné dans le chapitre 5, les coûts d'investissement fléchés dans le domaine des télécommunications sont estimés à plusieurs milliards de francs XPF.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

4.3 Le développement des usages, synonyme d'égalité des chances

Si l'industrie minière fait partie de l'identité économique calédonienne, il n'en reste pas moins que la **puissance publique reste à ce jour le premier moteur économique calédonien**. Il convient d'utiliser ce moteur au niveau des usages du numérique et notamment dans les domaines de compétences de l'administration. Cette orientation répond aux attentes des administrés, accompagne la politique de proximité des collectivités et participe au développement économique par le numérique.

E-éducation, e-formation professionnelle et e-administration apparaissent comme les trois piliers du développement des usages

Action usage n° 1 : Mettre en place au niveau des lycées, des collèges et des écoles primaires un Environnement Numérique de Travail (ENT)

Dans le domaine des usages, l'action phare du domaine de l'**éducation** reste la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT). L'ENT est une plateforme sécurisée regroupant un ensemble de services numériques à destination de la communauté éducative au sens large : l'administration, les enseignants, les élèves et parents d'élèves. Les élèves sont directement concernés puisque les ENT peuvent fournir des services comme le cahier de texte numérique, permettre d'accéder à des ressources pédagogiques (texte mais aussi vidéo ou articles, livres, etc.). Du point de vue de l'élève, l'ENT peut être appréhendé comme le bureau virtuel de l'élève ou encore son cartable électronique.

Action usage n° 2 : Développer et faire l'acquisition de contenus pédagogiques

Si l'ENT est un média de communication, il ne serait rien sans contenu de manière générale et sans contenu pédagogique de manière particulière. Trois axes de travail sont à engager pour mettre ce contenu à disposition des enseignants :

- Faire l'acquisition de contenu (qui peut être parfois trouvé auprès de l'éducation nationale, ou au niveau de sociétés privées). Ce sera par exemple le cas pour des matières classiques comme les mathématiques ;
- Favoriser le développement de contenu par les enseignants eux-mêmes à travers des projets pédagogiques ;

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

- Acquérir sous forme d'appel d'offres ou d'appels à projet des contenus numériques spécifiques à la Nouvelle-Calédonie qui pourront être mis au point par l'écosystème calédonien.

Action usage n° 3 : Archiver et diffuser les contenus numériques via un portail pédagogique.

Le contenu pédagogique produit en Nouvelle-Calédonie ou acquis par la Nouvelle-Calédonie doit être partagé. Si le média de diffusion auprès de l'élève de ce contenu est bien l'ENT, c'est bien de la responsabilité de l'enseignant que de choisir quel type de contenu, quel exercice ou article il doit partager avec ses élèves. L'enseignant doit de son côté pouvoir puiser dans un réservoir des ressources pédagogiques valides. L'objectif est ici de créer un portail accessible par les enseignants et leur permettant :

- d'accéder à des contenus pédagogiques et ressources numériques fiables et « labélisés » (diaporama, vidéo, articles, livres numériques, etc.) ;
- de collaborer autour de projets pédagogiques de manière distante ;
- d'échanger, collaborer et communiquer (wiki, forum, etc.)

Action usage n° 4 : Mise en place d'un comité école numérique.

Il faut ici souligner le caractère valide de la ressource pédagogique. Ainsi, il serait inopportun qu'un enseignant puisse diffuser un contenu de sa création dont la validité pédagogique serait douteuse. Une équipe doit gérer au quotidien les contenus pédagogiques et animer le réseau des enseignants – producteurs de contenus, c'est à dire :

- favoriser les projets pédagogiques et le travail en réseau des enseignants ;
- promouvoir la mutualisation de production pédagogique et la mutualisation des expériences ;
- favoriser et financer la création et l'achat de contenus pédagogiques, collecter et valoriser les contenus existants ;
- accompagner les cellules TICE des provinces et des villes dans une démarche collaborative ;
- être force de proposition et de conseil auprès des collectivités et des établissements dans le domaine des TICE ;
- publier et labéliser les contenus pédagogiques ;

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

- accompagner l'IFMNC et l'IUFM pour l'adaptation des programmes au TICE pour la formation des maîtres et exiger de réelles compétences numériques pour les enseignants formateurs.

Action usage n° 5 : Mettre en place un portail de type « monservicepublic.nc »

Dans le domaine de l'**e-Administration** en Nouvelle-Calédonie, il existe des services disponibles sur la toile mais ils restent encore peu nombreux. Cependant, le nombre de télé-services en cours de développement au sein des organisations est important. Ainsi, la multiplicité des plates-formes d'e-Administration s'annonce (gouvernement, CAFAT, provinces sud, Ville de Nouméa, etc.). Afin de ne pas « perdre » l'administré, le contribuable et le citoyen dans cette multiplicité de sites web, il s'agit ici de mettre en place une plate-forme de type « monservicepublic.nc » qui serait un portail unique ou guichet unique électronique permettant l'accès à tous les télé-services publics.

Les principaux composants de ce portail sont :

- Un site unique d'accueil avec une partie institutionnelle et d'information ;
- Une authentification unique de l'administré, du citoyen et du contribuable ;
- L'accès harmonieux aux différents services des administrations ;
- Des web services à destinations des administrés mais aussi inter-administrations (interopérabilité entre administrations).

Il s'agit de mettre en place un portail électronique permettant d'intégrer au fil du temps les e-Services développés par les différentes administrations du pays.

Bien entendu, à condition de respecter des standards d'interopérabilité qui restent à élaborer, les e-services existants pourront intégrer le portail (e-Services CAFAT, e-Services fiscaux, dématérialisation des marchés,...). Ces différents éléments sont des aspects à traiter dans le cadre du Schéma Directeur d'Administration Electronique (SDAE) porté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 2013.

Accompagner la politique de formation professionnelle continue par le numérique

Action usage n° 6 : Accompagnement au changement des entreprises et administrations dans le domaine de la FOAD.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

La Formation professionnelle ouverte et à distance – FOAD – est peu développée même si des organismes comme l'IFAP, le CNAM ou l'UNC ont engagé des initiatives. La FOAD permet de répondre à des besoins grandissants et spécifiques de formation et rencontre un contexte favorable à son essor :

- la formation « tout au long de la vie » ouvre la formation dans la durée et est un axe stratégique de politique publique pour la Nouvelle-Calédonie ;
- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) paraît être un enjeu pour permettre aux plus distants de la formation d'y accéder.

Cependant, la FOAD est parfois mal perçue, acceptée ou encore inconnue par les organisations clientes qu'elles soient publiques ou privées. En effet, la FOAD comporte une dimension auto formative importante due à l'éclatement des unités de temps, de lieu et d'action. Cette situation de formation en autoformation demande à l'apprenant une autonomie forte et une adaptation du mode de gestion interne des organisations. Ces deux éléments constituent un frein au changement et au développement de la FOAD. L'objectif des actions proposées ici est de faire connaître et accepter ce mode de formation au sein des organisations.

Action usage n° 7 : Appel à projet pour la création de cursus de formation dans des domaines spécifiques à la Nouvelle-Calédonie.

La mise à disposition d'une infrastructure support des cours de formation professionnelle apparaît comme une opportunité pour assurer au plus grand nombre l'accès à la formation, que ce soit dans le cadre d'une évolution du travail et de la qualification, ou encore pour permettre aux demandeurs d'emplois de se former et/ou se requalifier tout en restant à proximité de son lieu de vie.

Concomitamment à la mise en place d'un réseau de visioconférence, le développement d'une ingénierie de contenus pédagogiques est indispensable afin de constituer un fonds numérique en Nouvelle Calédonie. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de réinventer ce qui existe déjà mais de créer des applications spécifiques aux attentes de la population néo calédonienne. Pour ce qui concerne des formations classiques, des organismes tels que le CNAM ou l'IFAP pourront mettre à disposition des contenus pédagogiques déjà existants en permettant de répondre aux besoins et attentes des populations.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

En conclusion

Les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'administration électronique apparaissent comme les trois orientations du développement des usages. Dans ce domaine, celui de l'éducation représente, en l'état actuel du PSEN, le coût le plus important.

L'orientation « administration électronique » est de fait déjà engagée par les collectivités. L'orientation proposée au sein du PSEN consiste à accompagner le mouvement engagé en fournissant un cadre cohérent d'accès pour l'administré. Le SDAE actuellement en cours fournira le cadre de référence adéquat pour le développement des actions futures.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

4.4 La croissance économique par le numérique, un pari réfléchi

La Nouvelle-Calédonie a enregistré une croissance économique marquée par un rythme soutenu : en moyenne, plus de 4% par an depuis une vingtaine d'années. Sur la même période, le PIB par habitant a augmenté de près de 2% en moyenne annuelle.

L'économie de la filière TIC a généré quant à elle, en 2010, un CAHT de 45 milliards de francs XPF, soit 6% du PIB calédonien.

La modernisation de l'économie traditionnelle couplée à la croissance de la filière numérique doit permettre d'assurer la dynamique économique et la diversification souhaitée de l'économie afin de ne pas dépendre essentiellement du nickel.

De nouvelles initiatives et perspectives sont identifiées : les télé activités comme nouveaux modes de travail, le commerce électronique pour se positionner au niveau mondial, la création d'une pépinière dans la filière numérique pour assurer l'éclosion de nouvelles compétences et leur pérennité sur le territoire, la prise en compte des pays du Pacifique Sud comme autant de nouveaux débouchés moteurs de la croissance.... Tout cela concourt à la structuration d'une nouvelle filière économique portée par les activités numériques. La puissance publique joue elle-aussi un rôle majeur par ses appels d'offres qui permettent de renforcer les compétences locales et structurer la filière.

Les actions identifiées en matière de développement économique sont à la fois nombreuses et ciblées. Elles se concentrent notamment sur la mise en place d'une véritable stratégie en faveur de la filière numérique, la valorisation et la structuration de cette filière, notamment par la création d'une pépinière et d'un incubateur dédié, l'ouverture des données publiques ainsi que des initiatives en direction du secteur économique traditionnel.

Le développement d'une stratégie en faveur de la filière numérique en Nouvelle Calédonie

Action développement économique n°1 : Développement de la filière numérique : études d'identification et de positionnement

Comment la Nouvelle-Calédonie peut-elle profiter de cette formidable opportunité pour favoriser sa croissance interne, soutenir et renforcer son secteur des TIC, aujourd'hui embryonnaire, pour en faire une filière à part entière, structurée et pérenne à moyen et long terme?

Le diagnostic a permis de mettre en lumière des niches d'activités innovantes dont le substrat existe sur le territoire et qui devrait pouvoir profiter de cette croissance. Il s'agit ici, au-delà de cette liste non exhaustive, d'identifier les niches à valeur ajoutée qui ont de réelles opportunités de croissance dans les 5 prochaines années et d'étudier leurs conditions de développement.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Une analyse micro économique doit pour ce faire être menée afin de déterminer les éléments clés favorisant le développement de ces niches numériques et leur délai de maturité. Cinq domaines sont ciblés dans un premier temps pour l'étude d'identification et de valorisation des niches :

- L'industrie minière,
- La Géomatique,
- Le développement logiciel et les services SaaS,
- L'intelligence économique et la veille du monde numérique,
- Les télé activités du fait du différentiel horaire.

Action développement économique n°2 : Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière sur Nouville.

La création de la pépinière doit permettre de « fixer » la valeur ajoutée des entreprises, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, des laboratoires de recherche.

La création d'une mission de préfiguration aura pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs concernés et lancer une étude de faisabilité afin de configurer plus précisément les contours de la pépinière et l'implication des acteurs.

L'étude de faisabilité de la pépinière s'effectue dans le cadre plus large du concept de « Smart Island⁴ » afin de prendre en compte l'ensemble des potentialités innovantes du Pays et donc des trois provinces.

Avec la pépinière, il s'agit de créer un point d'ancrage puissant qui permette d'identifier géographiquement et qualitativement le concept de Smart Island, que ce soit au niveau du pays et dans l'environnement régional du Pacifique. D'autres activités et organismes pourront ensuite venir se greffer, indépendamment de leur localisation, pourvu que les réseaux et dispositifs de télécommunications favorisent les interactions et communications entre les sites, afin de créer la fertilisation croisée entre les différents acteurs.

⁴ Il s'agit ici de définir une marque d'identité générique de la Nouvelle-Calédonie qui valorise les atouts du Pays en matière d'innovation.

Action développement économique n°3 : création d'un incubateur dédié aux entreprises innovantes.

Il existe aujourd'hui un concours de circonstances positives entre les initiatives et réflexions engagées qui permet d'envisager la création d'un incubateur d'entreprises innovantes. Ce projet doit s'inscrire dans la continuité de la constitution du PRESICA⁵ qui permettra de valoriser l'ensemble des laboratoires de Nouvelle-Calédonie tout en offrant des conditions de créations d'entreprises innovantes telles que recherchées. L'ouverture internationale sera un facteur de valorisation par l'attractivité créée sur des activités innovantes.

La mutualisation des équipements, salles et autres dispositifs sera également un atout de la réussite du projet, notamment avec la pépinière.

La proximité des organismes sur le site de Nouville sera enfin un facteur de localisation et d'image très important pour identifier simultanément la pépinière et l'incubateur.

On peut supposer que l'incubateur pourrait voir le jour en année 2, après que la première année ait permis aux acteurs concernés de poser les bases de leur coopération et d'identifier les futurs incubés. Il monterait ensuite en puissance au cours des années 3 et 4.

Action développement économique n° 4 : Incitation à l'essai dans la filière numérique.

On constate des difficultés à appréhender le besoin des organisations publiques et privées locales au regard des nouveaux métiers du numérique, ce qui constitue un frein au montage de nouvelles filières.

La création d'un pôle High-Tech autour des axes de recherche du PRESICA et les niches identifiées dans la filière numérique constituent des initiatives structurantes pour favoriser la mise en place d'un véritable pôle de formation supérieure et de recherche en Nouvelle Calédonie.

Sur la base de ce diagnostic, il est proposé de lancer un appel à projet vers les entreprises avec l'objectif d'inciter les salariés à prendre des disponibilités afin de créer leur propre entreprise dans le cadre d'un processus d'essai. Le salarié bénéficierait ainsi d'un soutien de l'entreprise, à la fois financier et humain pour la création de l'entreprise et pourrait s'installer dans la future pépinière ou l'incubateur créé à cet effet.

Le budget fléché dans le cadre de l'appel à projet permettrait en outre d'assurer un revenu au salarié pendant la phase de création et de croissance de l'activité.

⁵ PRESICA : Pôle de Recherche, d'Enseignement Supérieur et d'Innovation Calédonien

Action développement économique n° 5 : développement d'une filière d'enseignement numérique.

Les initiatives et réflexions engagées en faveur des TIC se doivent d'être reconnues et renforcées par la mise en place d'une filière de formation d'enseignement numérique (informatique et/ou multimédia). Ce projet doit s'inscrire dans la continuité de la création du learning center. L'Université doit être soutenue dans la création d'un cursus informatique de niveau licence à minima. Elle souhaite pouvoir pérenniser une filière de niveau licence dans le domaine informatique.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'objectif de renforcer la filière des entreprises du numérique en NC et le projet de développer un incubateur permettant de créer de nouvelles activités innovantes et rendre plus attractif le territoire pour les start-up TIC.

Ce type de projet ne pourra se faire sans un financement du GNC. En effet, ces filières de formation ne seront pas autonomes financièrement à court ou moyen terme. Un engagement de 5 ans du GNC semble être la condition de lancement pour espérer un démarrage avec un objectif d'indépendance financière à terme. Un bilan pourra être effectué régulièrement et une décision de poursuite prise au-delà de 5 ans.

L'ouverture internationale sera un facteur de valorisation par l'attractivité créée sur des activités innovantes.

Des initiatives en direction du secteur économique traditionnel

Action développement économique n° 6 : sensibilisation des TPE et des PME calédoniennes à l'usage des TIC

Les technologies de l'information offrent deux principaux leviers d'amélioration de la performance :

Le premier levier passe par la généralisation de l'automatisation des processus métiers de l'entreprise aussi bien dans le domaine de la gestion que de la production industrielle ou encore de la vente. La stratégie NC 2025 précise d'ailleurs que les entreprises calédoniennes doivent être plus performantes... Cela passera notamment, comme cela s'est passé ailleurs, par une utilisation optimisée des TIC au niveau des petites et très petites entreprises.

Le monde virtuel Internet ne connaît pas de frontière. Ainsi, si le e-Commerce est une véritable menace pour les commerçants calédoniens, il est aussi une opportunité qui n'est que très peu développée en Nouvelle Calédonie. Les entreprises calédoniennes doivent pouvoir aussi profiter des opportunités offertes par le e-commerce pour un développement endogène mais aussi exogène à la Nouvelle-Calédonie.

Les actions à envisager sont les suivantes :

- Missionner l'observatoire du numérique pour bâtir les indicateurs du e-commerce en NC ;
- Travailler avec les chambres consulaires pour apporter des conseils et de l'expertise aux entreprises pour bâtir leur site de e-Commerce ;
- Mettre en place un concours de projet e-Commerce et accompagner les entreprises qui portent des projets viables ;
- Bâtir un livre blanc « e-Commerce en NC » ;
- Mettre en place des formations en collaboration avec les organismes de formation ;
- Les actions du type « passeport pour l'économie numérique » doivent être soutenues et encouragées (Chambre des Métiers et de l'Artisanat NC).

D'autres initiatives encore plus ciblées pour préparer l'avenir numérique

Le télétravail – le travail « autrement » - facteur de dynamique territoriale

Action développement économique n° 7 : le télétravail comme élément de dynamique territoriale : étude de faisabilité.

Il s'agit d'engager une dynamique territoriale autour de la mise en place de tiers-lieux, au sens de la limitation des trajets pendulaires, domicile-travail.

L'objectif est à la fois de limiter la congestion urbaine, de se positionner résolument dans une dynamique de développement durable et s'inscrire dans une démarche de ville intelligente et numérique.

Il s'agit d'identifier des lieux pertinents qui pourraient recevoir des télécentres permettant d'accueillir des employés d'entreprises et d'administrations à proximité de leur domicile et de leur lieu de vie.

Le projet doit s'appuyer sur une analyse de faisabilité ambitieuse, se donnant les moyens d'impulser une réelle dynamique et non pas simplement une expérimentation sans perspective de déploiement. Cette analyse s'appuie sur un travail / réflexion avec les entreprises et les collectivités pour les mobiliser à s'inscrire dans une dynamique de télétravail en vue d'intégrer un premier télécentre.

Démarrée sur le Grand Nouméa, cette action s'inscrit dans une démarche plus ambitieuse à long terme visant à créer d'autres télécentres en réseau sur le territoire de Nouvelle Calédonie. Le lancement doit se faire dans la perspective d'amorcer la mise en place du télétravail. Pour cela, il est proposé de travailler selon une approche en 2 temps :

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

- La mise en place d'un premier télécentre sur l'agglomération de Nouméa doit permettre d'affiner le modèle économique et l'impact sur le territoire.
- La généralisation reposera ensuite sur l'appétence des promoteurs immobiliers et des organisations publiques et privées à s'inscrire dans la démarche de télétravail

L'étude de positionnement et de faisabilité consiste notamment à sensibiliser les administrations et collectivités à redéployer une partie de leur personnel dans le télécentre, ce qui nécessite un travail en profondeur avec ces organisations.

L'ouverture des données publiques – Open Data

Action développement économique n° 8 : l'ouverture des données publiques – Open data

L'ouverture des données et des applications est un mouvement de fond de l'Internet, qui s'inscrit dans la logique de partage et de collaboration du Web 2.0, et en particulier de l'open innovation. L'open data consiste à mettre à disposition des données produites, détenues ou collectées par des organismes (publics ou privés), qui étaient auparavant réservées à un usage interne.

Ces données "ouvertes" ont vocation à être accessibles et réutilisables gratuitement, avec éventuellement des restrictions d'utilisation encadrées par des licences. Dans la réalité, accès libre ne veut pas forcément dire gratuité, et l'accès aux données ouvertes peut être payant.

Le secteur public est principalement concerné par l'ouverture des données puisqu'il dispose d'un catalogue de données en interne considérable. Le modèle économique est complexe. Les villes peuvent réaliser des gains économiques directs grâce à l'open data en diminuant les coûts de mise à disposition de l'information, notamment par rapport au papier. D'autres gains sont plus indirects, mais tout aussi importants :

- Le soutien à l'innovation dans des axes de développement à moyen terme (mobilité, ville intelligente, développement durable) : par exemple, des données précises d'ensoleillement ou de consommation d'énergie sont précieuses pour des industriels ayant un projet dans le domaine des énergies propres ;
- Une nouvelle vision transversale enrichie des services, qui dépasse l'organisation en silos : par exemple, les réseaux de distribution d'énergie, d'eau, de voirie (...) sont envisagés dans une même logique ;
- L'ouverture des données peut rapprocher les administrations et la société civile dans une démarche collaborative, ce qui peut à terme améliorer la qualité des services publics et inciter les citoyens à participer à la vie publique.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

L'étude de déploiement d'un réseau régional de télécommunications

Action développement économique n° 9 : étude d'opportunité de mise en place d'un réseau régional de télécoms

Il s'agit d'étudier l'opportunité et la faisabilité de déploiement d'un réseau régional pacifique qui favorisera le développement d'offres de services depuis la Nouvelle Calédonie vers les deux principales îles du pacifique avec lesquelles des projets sont d'ores et déjà engagés ou en réflexion : Vanuatu, Fidji, mais aussi d'autres territoires tels que Wallis et Futuna, la Polynésie Française ou Hawaï.

En effet, les projets numériques (télémédecine, e-Education et de formation à distance...) nécessitent de reposer sur une infrastructure de télécommunications fiable et de qualité afin d'assurer toutes les conditions de réussite dans leur mise en œuvre.

Au-delà du développement régional, l'opportunité de créer une boucle optique sécurisant le passage des opérateurs dans le pacifique existe bel et bien. Il s'agit d'assurer la continuité du câble sous-marin depuis la Nouvelle Calédonie jusqu'en Polynésie, qui est elle-même raccordée à Hawaï par le câble Honotua depuis l'été 2011. Cette perspective ouvre de nouveaux horizons et engage le débat sur un nouveau modèle économique.

Il s'agit donc ici de mener une étude d'opportunité et de faisabilité qui doit permettre d'analyser toutes les hypothèses techniques et économiques envisageables et formuler des solutions de déploiement de réseaux de télécommunications.

L'étude d'opportunité et de faisabilité peut être scindée en 2 parties :

- 1/ Les liaisons régionales vers Vanuatu et Fidji ;
- 2/ Le raccordement de la Polynésie Française.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

En conclusion

D'une part il convient de concentrer les énergies sur la mise en place d'une stratégie orientée délibérément en faveur de la filière numérique. Il s'agit ici, dans le cadre d'une étude économique, de préciser la ou les niches de croissance et d'innovation pour les prochaines années parmi celles qui ont été identifiées lors de l'élaboration du PSEN.

A partir de là, la création de la pépinière et de l'incubateur, sera la brique qui assurera la croissance de l'écosystème numérique et de ses trois piliers : les start-up, l'enseignement supérieur, la recherche.

D'autre part, il s'agira de prendre appui sur les projets numériques engagés en Nouvelle-Calédonie dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'administration électronique, ... pour renforcer les savoir-faire et compétences acquises au niveau international.

Bien entendu, ces actions ne doivent pas se faire au détriment des filières traditionnelles qu'il convient d'accompagner par des actions de formation et de sensibilisation, mais aussi de veille et de projets dans les activités de commerce électronique, très important pour des entreprises et commerces éloignées de grands pôles d'activités.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

5. IMPACT SUR LES FINANCES ET LA POLITIQUE PUBLIQUE

A titre liminaire, il convient de souligner que les développements du présent chapitre sont une présentation générale et globale de l'impact budgétaire des mesures préconisées et n'ont d'autres finalités que de quantifier les masses budgétaires en jeu et d'en apprécier leur poids relatif par rapport à un critère d'évaluation unique et objectif, à savoir le budget de la Nouvelle Calédonie, choisi comme référentiel statistique. Cette présentation ne préjuge ni d'éventuels partages de compétences, ni d'arbitrages politiques ultérieurs, arbitrages qui en tout état de cause devront être opérés par les représentants élus. Le PSEN est un programme public de mobilisation de la ressource publique proposant notamment une organisation du partenariat entre personnes publiques de différents niveaux institutionnels ce qui suppose, d'une part, l'établissement de clefs de financement entre responsables politiques et, d'autre part, l'adhésion volontaire et au cas par cas des personnes publiques pressenties, toutes décisions qui relèvent par nature de l'expression de la volonté politique des élus.

5.1 Les grandes masses budgétaires : investissement et fonctionnement

Le montant global du PSEN se chiffre à 9921 MFXP dont 2001 MFXP en investissement et 7920 MFXP en fonctionnement. Ce montant est à rapporter aux grandes masses budgétaires de la Nouvelle Calédonie. Si l'on prend pour base le budget primitif 2013 qui s'élève à 209 300 MFXP, reversement aux collectivités compris, le PSEN représenterait donc 4,7% du budget global de la Nouvelle Calédonie et même 14% si l'on prend pour base le seul budget GNC, c'est-à-dire le budget global moins le budget de répartition reversé aux collectivités.

Toutefois cette comparaison doit être précisée car, d'une part, il ne paraît pas pertinent de raisonner par rapport à un budget ne comprenant pas le budget de répartition puisque nombre d'actions du PSEN seront co-financées, après approbation des exécutifs compétents, par différentes personnes publiques et qu'il est dès lors légitime de comparer l'effort budgétaire à l'ensemble des moyens budgétaires calédoniens, et donc de la ressource fiscale calédonienne, et, d'autre part, le PSEN est un programme global pluriannuel d'une durée de cinq (5) ans alors que le budget primitif est lui annuel. Il faut donc raisonner en termes de charge annuelle en prenant pour hypothèse une répartition uniforme sur chacune des cinq années et non pas effectuer une comparaison du coût global du PSEN sur une seule annualité budgétaire.

En prenant cette hypothèse, la « charge annuelle » du PSEN ne serait donc plus que de 1900 MFXP, soit 0,9% du budget global de la Nouvelle Calédonie et même, si l'on opère une comparaison avec le budget du GNC hors budget de répartition, la charge annuelle du PSEN s'établirait à 2,8% du budget GNC hors répartition.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

A titre indicatif, le programme P 1307 dédié à l'économie numérique et à la communication audiovisuelle est d'ores-et-déjà, dans le budget primitif 2013, crédité de 535 MFXP dont 364 MFXP pour la seule économie numérique. Il s'ensuit que la mise en œuvre du PSEN induirait un effort budgétaire supplémentaire de 1 536 MFXP (1,9 – 0,364), soit 0,73% du montant du budget global. En effet, un certain nombre d'actions préconisées au titre du PSEN peuvent bénéficier de moyens précurseurs d'ores-et-déjà engagés et des crédits afférents comme par exemple la ligne budgétaire affectée au PSEN pour un montant de 139 MFXP, les crédits à l'éducation numérique pour un total de 75 MFXP, les sommes allouées au début de réalisation de l'audit réglementaire (55,2 MFXP) et les crédits du Fonds de réduction de la fracture numérique qui se chiffrent à 225 MFXP dont 215 en autorisation de programme.

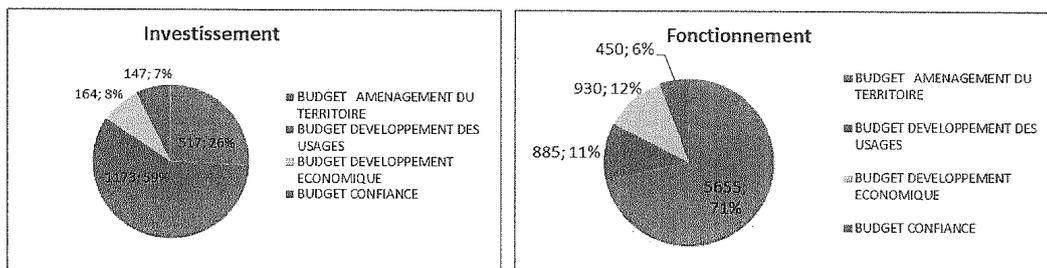
5.2 Les champs de compétences et les financements associés

Le budget total des 33 actions s'établit à un montant de 2001 MFXP en investissement et de 7920 MFXP en fonctionnement pour les cinq premières années du PSEN.

La répartition par grandes masses laisse apparaître quelques faits majeurs :

D'une part, en ce qui concerne la ventilation des investissements, on constate un budget de près de 60% consacré au développement des usages, dû principalement à la généralisation des Environnements Numériques de travail – ENT - dans les établissements scolaires et à la création d'un portail pédagogique. On peut légitimement considérer que cet investissement est essentiel pour garantir un niveau d'éducation élevé à la jeunesse calédonienne et préserver toutes ses chances d'employabilité à moyen et long terme.

D'autre part, 71% du budget de fonctionnement est consacré à l'aménagement du territoire et tout particulièrement à la maintenance des équipements terminaux des établissements scolaires. On constate donc une démarche dynamique et cohérente orientée délibérément vers le système éducatif calédonien. Cette stratégie peut être considéré comme un investissement d'avenir pour la Nouvelle-Calédonie, d'où les moyens significatifs qui y sont consacrés, tant en investissement qu'en fonctionnement.



Au regard des compétences affichées sur ces deux grands postes de dépenses budgétaires, on pourrait prendre pour hypothèse une ventilation de la façon suivante : le GNC, pour les investissements consacrés aux ENT et au portail pédagogique; les collectivités – GNC, Provinces et Communes – pour les coûts de fonctionnement affectés à la maintenance des équipements terminaux multimédias.

La confiance numérique et la gouvernance

N°	ACTIONS	MONTANT Millions XPF			COMPETENCES	Financement		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1 an)		GNC	Provinces	Communes
CONFIANCE NUMERIQUE ET GOUVERNANCE								
1	Audit légal et réglementaire	89			GNC	100%		
2	Initiatives et actions collectives	16			GNC	100%		
3	Normes de construction et d'urbanisme	6			GNC	100%		
4	Occupation du domaine public	4			GNC	100%		
5	Bornes publiques Wifi	6			GNC	100%		
6	Réglementation en matière de formation professionnelle à distance	1			GNC	100%		
7	Optimisation de la commande publique	3			GNC	100%		
8	Etude relative à la régulation et à l'organisation du marché	8			GNC	100%		
9	Création d'une mission GNC - MeN		450	90	GNC	100%		
10	Clarification des relations avec les AAI	14			GNC	100%		
	Total USAGES	147	450	90				

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Les 10 actions consacrées à la Confiance Numérique et à la Gouvernance seraient exclusivement de la compétence du GNC et le financement relèverait par là-même de ce dernier. Ces actions devant être réalisées rapidement et si possible précéder l'ensemble des autres actions ou tout au moins être menées simultanément, l'investissement requis doit être fléché dès 2014 par le GNC.

Les coûts de fonctionnement associés concernent uniquement la mission GNC, qui s'apparente à une administration de mission à vocation interministérielle et dont le montant annuel est estimé à 90 MF XPF.

L'aménagement du territoire

N°	ACTIONS	MONTANT Millions de francs CFP			COMPETENCES	Financement		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1 an)		GNC	Provinces	Communes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
1	Fonds de développement numérique - FODeN	0	0	0	Support financier des actions financées tout ou partie par le GNC.	100%		
2	Programme Cases numériques	46	21	4,2	?	100%		
3	EDUC : Raccordement des établissements scolaires				Financement OPT - Budget non connu.			
4	SANTE : Réseau de visioconférence	27	14	2,8	Compétence partagée GNC / provinces (CMS).	50%	50%	
5	FORM PROF : Réseau de visioconférence	29	13	2,6	La formation professionnelle est une compétence GNC.	100%		
6	EDUC : Maintenance des équipements terminaux	400	5600	1120	Pour ce qui concerne les écoles publiques, la responsabilité est celle de la commune (50% des élèves). Pour ce qui est des collèges, elle est celle des provinces. Il est pourtant constaté des pratiques différentes. Par exemple, la province Sud finance 50% des équipements des écoles de son territoire. Pour ce qui est des lycées : GNC.	25%	25%	50%
7	Maintenance des équipements informatiques en tribus	15	7	1,4	?	100%		
	Total USAGES	517	5655	1131				

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

En matière d'aménagement du territoire et selon le seul critère de répartition des compétences, les coûts d'investissement et de fonctionnement seraient surtout supportés par les collectivités : GNC, provinces et les communes.

Le GNC assurerait, quant à lui, les charges du programme des Cases numériques, du réseau de visioconférence de la formation professionnelle et de la maintenance des équipements informatiques en tribus.

Le développement des usages

N°	ACTIONS	MONTANT Millions XPF			COMPETENCES	Financement		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1 an)		GNC	Provinces	Communes
DEVELOPPEMENT DES USAGES								
1	EDUCATION : Environnement numérique de travail	852	325	65	La partie "ENT" est de nature pédagogique (compétence GNC) et la partie "BND est de nature plus administrative (compétence provinces et communes).	50%	25%	25%
2	EDUCATION : Acquisition des contenus numériques	63			Contenu pédagogique : compétence GNC.	100%		
3	EDUCATION : Création d'un portail pédagogique	179	165	33	Contenu pédagogique : compétence GNC.	100%		
4	EDUCATION : Création d'un comité école numérique	2	315	63	Equivalent de la cellule TICE du GNC.	100%		
5	ADMINISTRATION : Mon service public .nc	60	80	16	Rôle fédérateur du GNC.	100%		
6	FORM PROF : Accompagnement au changement FOAD	10			La formation professionnelle est une compétence GNC	100%		
7	FORM PROF : AAP Création de cursus de formation	7			La formation professionnelle est une compétence GNC	100%		
Total USAGES		1173	885	177				

A l'exception de l'action concernant la mise en place des Environnement de Travail – ENT, action partagées entre le GNC et les collectivités, les 7 autres actions seraient assurées essentiellement par le GNC, que ce soit au niveau des charges d'investissement et de fonctionnement.

Ces 7 actions sont fléchées sur l'éducation, la formation professionnelle et l'administration électronique.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Le développement économique

N°	ACTIONS	MONTANT Millions XPF			COMPETENCES	Financement		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1an)		GNC	Provinces	Communes
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE								
1	Développement de la filière numérique : étude de faisabilité	60			Compétence provinciale		100%	
2	Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière sur Nouville	12			Compétence province Sud s'agissant de Nouville		100%	
3	Création d'un incubateur dédié aux entreprises innovantes	4	50	10	?	50%	50%	
4	Incitation à l'essaimage dans la filière numérique	35			Compétence provinciale		100%	
5	Développement d'une filière d'enseignement numérique		760	152	Compétence Etat s'agissant d'enseignement supérieur. Implication du GNC à déterminer.	100%		
6	Sensibilisation des TPE et PME calédoniennes à l'usage des TIC	4	70	14	Compétence provinciale		100%	
7	Le télétravail comme dispositif de dynamique territoriale : étude de faisabilité	12			GNC si on considère que le droit du travail est une compétence GNC	100%		
8	L'ouverture des données publiques : Open Data	19	50	10	Compétence GNC dans le périmètre défini dans le cadre du PSEN (voir la fiche action associé)	100%		
9	Etude d'opportunité de mise en place d'un réseau régional de télécoms	16			Compétence GNC. Collaboration avec l'OPT indispensable.	100%		
Total USAGES		164	930	186				

Si le GNC assurerait environ la moitié des charges d'investissement des actions économiques, par contre la grande majorité des coûts de fonctionnement lui incomberait, notamment celles concernant la filière d'enseignement numérique.

À contrario, les Provinces pourraient investir dans la création de la pépinière, dans le processus d'essaimage, les initiatives portant sur la sensibilisation des PME et TPE calédoniennes. Cet investissement représenterait le double de celui du GNC. Par contre les coûts de fonctionnement associés sont relativement faibles.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

En résumé, le tableau ci-dessous récapitule les postes d'investissements et de fonctionnement annuel des 33 actions du PSEN et leur ventilation selon les compétences affectées aux acteurs : GNC, Provinces et Communes.

Il s'agit ici d'une analyse basée sur les compétences qui ne préjuge en rien du réel financement qui pourrait advenir, relevant, lui, d'une décision politique.

Actions du MAPP	GNC		Provinces		Communes		Invest. total	Fonct. an total
	Invest	Fonct. an	Invest	Fonct. an	Invest	Fonct. an		
Confiance et gouvernance	147	90						
Aménagement du territoire	203,5	289,6	113,5	281,4	200	560		
Développement des usages	747	144,5	213	16,25	213	16,25		
Développement économique	51	167	113	19				
Total MAPP	1148,5	691,1	439,5	316,65	413	576,25	2001	1584

L'investissement du GNC représenterait plus de la moitié de l'investissement total des 33 actions ciblées, ce qui représente la volonté affichée du gouvernement de faire du PSEN une véritable ambition à la hauteur des enjeux affichés pour diversifier l'économie calédonienne tout en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

Les Provinces et les Communes participeraient elles aussi à cet effort à hauteur d'un quart des coûts d'investissement pour chacune d'entre elles.

Le PSEN, en s'inscrivant dans NC 2025, mobilise l'ensemble des forces vives du territoire en faveur du développement de l'économie numérique sur son territoire.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

6. GOUVERNANCE

6.1 Éléments de contexte de la Nouvelle-Calédonie

Le programme PSEN est composé de projets qui sont de deux natures :

- Une nature « verticale » ou « projets métiers » - il s'agit de tous les projets de types « usages » (e-Education, e-Santé, etc.) et de type « développement économique » ;
- Une nature « horizontale » ou « projets supports » - il s'agit de tous les projets qui accompagnent le développement des usages et du développement économique. Il s'agit des projets d'aménagement du territoire et des projets de type « confiance numérique ».

Il s'ensuit nécessairement que la gouvernance doit être adaptée à cette dualité sans remettre pour autant en cause l'unicité des mesures, gage de cohérence et d'efficacité.

En termes de compétences, cette multiplicité se retrouve puisque les différents projets concernent différentes collectivités (gouvernement, provinces et communes). De même, au sein de ces collectivités les projets concernent à la fois les responsables politiques et administratifs du domaine numérique et également des domaines métiers concernés (santé, éducation, etc.). La parfaite illustration de cela pourrait être celle de la répartition des portefeuilles au sein des cabinets du gouvernement de la Nouvelle Calédonie.

Le schéma de gouvernance proposé ici articule ces différents éléments en prenant en compte le périmètre des compétences de chaque collectivité et l'organisation au sein des collectivités ainsi que la nécessité d'associer de façon ponctuelle d'autres acteurs, privés ceux-ci, en fonction de la nature des projets menés. Il est cependant important de noter que cette structure de gouvernance pourrait être amenée à évoluer au gré des changements à venir en matière de transfert de compétences par exemple ou de changements de la structure des responsabilités au sein des différentes organisations.

6.2 Périmètre de qualification de la gouvernance

L'étude de la gouvernance comprend :

- l'examen de la distribution des droits, des obligations et des pouvoirs qui caractérisent les organisations administratives;
- l'étude des modes de coordination qui sous-tendent les diverses activités d'une organisation, et qui en assurent la cohérence;
- l'exploration des éventuelles sources de dysfonctionnement organisationnel ou d'inadaptation à l'environnement qui risqueraient d'aboutir à une performance non optimale;

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

- et, finalement, l'établissement de points de référence, la création d'outils d'évaluation et le partage de connaissances et d'expériences, afin d'aider les organisations à se parfaire à l'occasion de l'évolution et de l'adaptation de leur système de gouvernance. 6

Ce sont ces éléments que nous allons explorer dans le présent chapitre.

6.3 Deux niveaux de gouvernance

La notion de gouvernance est certes protéiforme mais elle tire son unité de l'impératif qui la commande : la confiance. Confiance des usagers envers les administrations, confiance des contribuables au regard de la gestion des deniers publics, confiance du citoyen vis-à-vis des institutions, confiance des élus sur l'efficacité administrative. La gouvernance numérique se doit de répondre à ces attentes et, pour cela, elle doit se conformer à un triptyque de bonne gouvernance :

- identification des responsables ;
- transparence de la décision ;
- connaissance et partage des règles présidant à la prise de décision

Une fois établie, cette gouvernance numérique pourra et devra s'attacher aux règles traditionnelles d'organisation du service public et de la puissance publique afin de garantir :

- l'égalité de l'utilisateur devant le service public ;
- la continuité du service public quelles que soient les circonstances ;
- l'adaptabilité du service public aux enjeux, à la modernité et à son environnement.

Fidèle à ces lois d'organisation et à ces principes de mise en œuvre, la politique numérique pourra alors se déployer et assurer :

- l'égalité d'accès et de services en tout point du territoire ;
- la continuité du service avec l'offre d'un service de qualité et continu ;
- l'adaptabilité avec la promotion des technologies innovantes, la modernisation des réseaux, ...

⁶ Source: Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa

En ce qui concerne l'économie numérique, il est dès lors possible de distinguer deux niveaux d'intervention qui se complètent et se nourrissent mutuellement.

La gouvernance **politique et stratégique** est relative au choix et décisions prises par les élus dans le domaine de la définition de la politique numérique mais aussi, au contrôle et à l'évaluation de cette politique publique. La structure de gouvernance politique, si elle peut évoluer, est de nature « pérenne ».

Le second niveau de gouvernance est celui du **programme** et concerne, in fine, la mise en œuvre concrète des différents projets qui composent le programme. Ce niveau de gouvernance, même s'il est amené à durer plusieurs années, est temporaire car il accompagne la nature même des projets.

6.4 La gouvernance administrative

Principes

L'organisation politique et administrative de la Nouvelle Calédonie est directement issue des Accords de Nouméa. A ce titre, elle est le reflet des équilibres de la société calédonienne et d'une vision partagée de l'avenir du territoire. La mise en place d'une gouvernance dédiée de l'économie numérique se doit de respecter ces impératifs et de s'insérer dans cet ordre institutionnel.

La structure d'organisation du gouvernement est elle aussi spécifique car le GNC est un organisme collégial qui gère solidairement les affaires de sa compétence, ce qui implique qu'il n'existe pas de départements ministériels au sens strict du terme. En revanche ont été mis en place des « Pôles de compétences » attribués à plusieurs membres du gouvernement, chacun de ceux-ci étant plus particulièrement en charge de l'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration.

L'appareil administratif quant à lui est organisé classiquement en directions d'administration centrale au nombre de dix-huit (18) auxquelles il convient d'adjoindre quatre (4) services. Ces directions et services sont placés sous l'autorité fonctionnelle du secrétaire général et de secrétaires généraux adjoints et sous l'autorité politique et hiérarchique du Président qui demeure chef de l'Administration.

La politique publique numérique doit donc s'inscrire dans ce cadre dual, c'est-à-dire non seulement au sein d'une administration organisée « en silos », les directions métiers, mais aussi au sein d'une organisation transversale, « les pôles », eux-mêmes animés concomitamment par plusieurs membres du Gouvernement. Il s'agit d'un défi d'organisation majeur puisque la politique numérique est, par nature, transversale car touchant à tous domaines de l'économie, avec des déclinaisons qui, elles, sont soit sectorielles (l'éducation, la santé, ...), soit elles-mêmes transversales (la réglementation, les transferts de compétences...). La politique publique numérique est donc, par essence, « inter pôles », à

défaut de pouvoir dire qu'elle est interministérielle, mais elle est aussi, par nature, « intra-pôles ». D'où la nécessité de mettre en œuvre une Gouvernance ad hoc.

Organisation de la gouvernance au sein du GNC

Aux vues de ces éléments dimensionnant, il est proposé d'organiser la gouvernance de l'économie numérique autour de deux principes fondateurs : unicité de la décision politique, transversalité des compétences d'exécution. En effet, à raison de son importance pour l'économie calédonienne à l'horizon 2025 et de sa nécessaire unité pour assurer sa cohérence il est dès lors préconisé d'individualiser la conduite de la politique publique numérique du GNC au sein d'une Mission à l'Economie Numérique (ci-après MeN).

Cette mission prendrait la forme d'une administration de mission, c'est-à-dire d'une structure légère, transversale, à vocation inter pôles. Elle serait issue d'une transformation de l'actuelle Cellule Economie Numérique en une véritable Mission par extension de ses compétences et renforcement de ses effectifs par intégration à notre sens d'un responsable PSEN et de deux conseillers supplémentaires, l'un en charge du suivi des projets numériques et de la prise en compte de la dimension numérique dans le travail gouvernemental, l'autre du support administratif dans les domaines du contrôle, de la régulation et de l'adéquation de la réglementation aux enjeux du numérique.

En ce qui concerne son positionnement administratif, du fait de la nécessaire transversalité de ses attributions, de l'universalité de son périmètre d'action, et de ses prérogatives souhaitées en matière de régulation et de contrôle, la vocation inter-pôles de la MeN serait clairement affirmée.

Administration de mission, structure légère comme il a été dit, la MeN serait un service du gouvernement, sans personnalité juridique. Pour l'exercice de ses missions, elle devra pouvoir faire appel, en tant que de besoins, aux compétences, à l'expertise et aux ressources des directions.

Rôle et missions de la MeN

La MeN, par la voix de son responsable, a vocation à être l'interlocuteur privilégié des collectivités et des partenaires privés pour les questions numériques, le délégataire de compétence pour le gouvernement pour l'économie numérique. En particulier, la MeN sera l'administration de support du Haut Conseil du Numérique dont la création est proposée au titre de la gouvernance stratégique du numérique et dont les détails sont décrits ci-après au point 6.5.

Le responsable de la MeN a également vocation à représenter le GNC auprès de l'Observatoire du numérique et, plus généralement, dans toute instance en lien avec le numérique et au sein duquel le GNC dispose d'un droit de présence.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Au-delà de ce rôle d'interlocuteur privilégié des partenaires du gouvernement, de représentation permanente et donc de continuité de l'action gouvernementale, le rôle de la MeN serait triple. Il consisterait d'une part à préparer et organiser en amont la coordination de l'action gouvernementale, que cela soit au niveau de la préparation des textes, projets de loi ou arrêtés, que du suivi des dossiers intéressant le numérique. En second lieu, la MeN aurait vocation à remplir un rôle qui fait défaut aujourd'hui de support technique et juridique dans l'exercice des missions de régulation et de contrôle de l'économie numérique. Traditionnellement dévolue à une Autorité Administrative Indépendante, cette mission du GNC bénéficierait ainsi de l'expertise technique de la MeN expertise qui à l'avenir pourrait suivre la compétence en cas notamment de création d'une AAI pourvue de compétence en la matière. Enfin, la MeN aurait aussi la responsabilité de l'accompagnement de l'aménagement numérique du territoire par l'identification de projets structurants et innovants, l'accompagnement des acteurs, la mobilisation des différentes personnes publiques comme les Provinces et les Communes et la mobilisation des financements disponibles. Personnalisation de la politique numérique du Gouvernement, elle pourrait avoir en charge la gestion du Fonds de lutte contre la fracture numérique puis du Fonds de Développement de l'économie numérique (FODeN).

Dans le même ordre d'idée, la MeN sera l'interlocuteur privilégié du monde associatif, à charge pour elle de nourrir, fédérer et aider à la structuration d'un partenariat entre le public et le privé sur les questions numériques. En effet, il apparaît que dans le domaine du numérique, seules deux associations existent actuellement : l'ACTIC (qui intègre depuis peu le Club des DSI) et la SEPT-NC (association qui regroupe 12 entreprises des télécoms : GSM, Installateurs, FAI, installations radio). Toutefois, de par la typologie de leurs membres, ni l'ACTIC, ni la SEPT-NC, tout en étant des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, ne sont représentatives de la filière numérique. En outre, aucune structure globale regroupant les différentes associations existantes ou à créer n'a vu le jour, ce qui prive l'administration d'un interlocuteur et d'un relais d'action. Ce sera aussi une des missions de la MeN de promouvoir ce type de partenariat.

Procédures de suivi et évaluation de la pertinence de la politique numérique publique

Dans le droit fil de l'évaluation des politiques publiques d'ores-et-déjà menées et en cohérence avec l'action du GNC en faveur de la rationalisation des choix budgétaires, la MeN aura la responsabilité d'évaluer l'effectivité et la pertinence des actions du PSEN tout en concourant à l'exercice par le GNC de ses compétences traditionnelles.

Pour le bon accomplissement de cette mission, elle pourra non seulement s'appuyer sur les ressources existantes de la cellule Economie Numérique qui est au cœur du dispositif opérationnel et qui seront renforcées et de celles des directions générales compétentes (DJA, DAE, DSF par exemple), mais aussi sur les compétences de l'Observatoire du Numérique pour des missions précises et ciblées.

L'Observatoire du Numérique a un rôle très précis dans la structure de gouvernance dont il est un maillon : il a pour principal objectif d'apporter des éléments d'aide à la décision des différents acteurs (indicateurs) que ce soit au niveau politique ou encore au niveau du programme de mise en œuvre des actions du PSEN. L'Observatoire a, de plus, un rôle à jouer dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques (indicateurs et tableaux de bord) et donc dans le domaine de l'évaluation de la performance.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

A ce titre, l'Observatoire du Numérique, structure extérieure à l'Administration, neutre et impartial, pourra réaliser pour le compte du GNC via la MeN des missions d'audit et d'évaluation des politiques menées ou des actions numériques suivies, autorisant ainsi un éclairage circonstancié des actions administratives liées au développement du numérique.

L'Observatoire pourra également émettre des propositions de réforme, d'adaptation ou d'amodiation des structures et des politiques, à charge alors pour la MeN de les traduire en perspectives ou en projets gouvernementaux.

6.5 Gouvernance du développement numérique calédonien

Introduction

La gouvernance des politiques publiques numériques et la cohérence de l'action gouvernementale en la matière étant établies, il importe maintenant de structurer les conditions de réalisations des multiples volets du plan stratégique.

Il s'agit d'une véritable gageure car les actions sont multiples, très diverses, et surtout font intervenir une multiplicité d'acteurs publics et privés et une très grande diversité d'autorités institutionnelles comme l'Etat, le GNC, le Congrès, les Provinces, les Communes,... Il s'ensuit donc un impératif de cohérence de l'action et d'exhaustivité de prise en compte des situations. De plus, il convient d'intégrer à ce niveau de définition de la gouvernance, l'actuelle politique numérique d'ores-et-déjà menée par le GNC. La Gouvernance stratégique ne peut et ne doit pas en effet faire table rase du passé mais s'inscrire dans une continuité. Elle doit notamment pouvoir bénéficier de l'expertise et de la compétence existante.

Pour répondre à ces impératifs organisationnels, il est proposé de distinguer deux niveaux : le *niveau stratégique* de conduite et d'évaluation du développement du numérique sur le territoire et le *niveau opérationnel* de réalisation des actions et projets cibles.

Le niveau stratégique politique (HCN)

Le *niveau stratégique tout d'abord*, outre ses missions de décisions et d'évaluation, doit également répondre à un impératif particulier : la nécessaire association de différents pouvoirs institutionnels et de nombreux partenaires privés à la conduite du projet. Il convient donc d'individualiser cet organe de gouvernance en une structure en adéquation avec l'importance politique de ses membres tout en lui donnant une visibilité suffisante.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Aussi, pour réaliser le pilotage stratégique du numérique Calédonien est-il proposé de créer un Haut Conseil du Numérique dont les membres seraient, entre autres, un ou plusieurs représentants du GNC, et des représentants du Congrès ou d'une commission spéciale du Congrès, du Sénat Coutumier, de chacune des Provinces, de chaque association de Maires ainsi qu'un représentant du Haut Commissariat. L'OPT y serait représenté ainsi que les Chambres consulaires par exemple.

Sur le type de structure administrative à mettre en place, il est suggéré que le Haut Conseil du Numérique soit constitué sous la forme d'une Autorité Administrative Indépendante sur le modèle par exemple du Haut Conseil de l'Habitat d'ores-et-déjà existant

Certes, comme il a pu être établi dans le diagnostic, la jurisprudence du Conseil d'Etat est très restrictive en matière de création d'AAI sur le territoire néo-calédonien mais il ressort toutefois de l'avis rendu, que le Conseil d'Etat n'interdit pas, par principe, la création d'AAI, il interdit seulement de leur conférer des compétences en matière de régulation et de contrôle.

Or ces deux fonctions, dans l'organisation préconisée, relèvent à ce jour du GNC. Il ne paraît donc pas y avoir contradiction ni impossibilité à créer un Haut Conseil du Numérique qui serait ainsi l'organe de direction collégial du développement numérique en y associant tous les institutionnels et ce d'autant plus qu'une modification de la loi organique est susceptible d'intervenir à l'été 2013 dans le domaine précisément du champ de compétences potentielles des AAI calédoniennes en conformité avec les conclusions du Xème comité des signataires de Décembre 2012. Dans le cadre de cette modification, il est ainsi envisagé qu'une modification organique autorise désormais les AAI à dépasser leur strict rôle consultatif pour acquérir des compétences d'autorité. Dans ce cadre futur, il serait ainsi possible d'envisager que le Haut Conseil du Numérique puisse à l'avenir évoquer tout ou partie des fonctions d'autorité et de contrôle menées aujourd'hui par le GNC. Le HCN pourrait ainsi, par intégration successive acquérir un rôle plein et effectif d'autorité administrative indépendante. La mission MeN serait l'administration de support et de moyens mise au service du HCN. Elle lui apporterait son expertise et sa connaissance des actions PSEN.

Ce niveau organisationnel stratégique central pourrait être à dimension variable avec un noyau dur de participants et des participants « temporaires » qui seraient mobilisés en fonction des thématiques données (éducation, santé, etc.). Le HCN superviserait l'action des comités thématiques opérationnels en charge de l'exécution des projets et actions par thématiques.

Le niveau opérationnel (comités thématiques)

Au *niveau opérationnel maintenant*, la mise en œuvre effective des actions du PSEN serait donc confiée à des comités thématiques dédiés à chaque actions ou groupe d'actions. Le niveau de gouvernance opérationnel est, dans son principe, une déclinaison du niveau stratégique. Un comité sera dédié au suivi des maîtrises d'ouvrage (la cellule économie numérique) et aura pour principal rôle d'informer et de reporter au niveau stratégique. Les comités thématiques seront autant de structures partagées de pilotage et de suivi des projets et actions dans leurs domaines respectifs :

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

- L'éducation, la santé, l'administration et la formation professionnelle (FOAD – Formation Ouverte à Distance) ;
- Les infrastructures numériques et télécom ;
- L'économie numérique ;
- La confiance numérique et l'accompagnement au changement.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

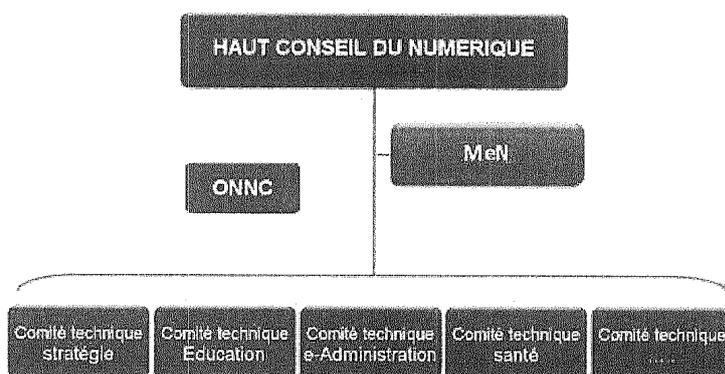


Figure 1 : Vision générale de la structure de gouvernance du programme PSEN

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Le rôle du *comité stratégique numérique assuré par le HCN* est multiple :

- Accompagnement numérique de la politique publique des secteurs concernés (éducation, santé, etc.) ;
- Définition des usages qui doivent être développés⁷ ;
- Support et facilitateur auprès des métiers (c'est-à-dire des usages) ;
- Fédérateur dans le domaine de la stratégie de développement de l'économie numérique (la filière numérique) en coordination avec les provinces qui jouent un rôle central dans le domaine du développement économique ;
- Concertation dans l'harmonisation des actions menées au regard des compétences de chacun de ses membres.

Le niveau stratégique est de nature politique. Le HCN est composé (parfois de manière consultative) des acteurs institutionnels et privés concernés selon le métier (gouvernement, provinces, établissements publics, sociétés privées). La présence de certains acteurs temporaire sera indispensable en fonction des thématiques traitées en séance. Par exemple, si le HCN traite de la thématique éducation, il semble opportun voir indispensable que les membres du gouvernement en charge des portefeuilles relatifs à l'éducation y participent.

Le comité stratégique propose des orientations stratégiques qui, une fois validées, permettent d'engager les travaux au niveau opérationnel (les comités thématiques). Il apparaît clairement que ces orientations stratégiques doivent être validées au niveau des autorités compétentes qui peuvent être selon le cas le gouvernement, les provinces, communes, etc.

De plus, les orientations stratégiques doivent être cohérentes entre elles. Par exemple, une orientation dans le domaine fiscal peut avoir des conséquences sur une orientation dans le domaine réglementaire ou dans le domaine des infrastructures. Le comité stratégique numérique doit assurer cette cohérence.

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre de la stratégie se décline en projets et actions. Ces projets peuvent être de différentes natures : technique, organisationnel, gestion du changement (communication, documentation, sensibilisation, formation), etc.

Les différents projets seront portés soit individuellement par un acteur (une collectivité, un établissement public, etc.), soit de manière partagée, comme cela a pu avoir lieu par le passé (exemple de projets « Surf » et « Tiarhe » au sein de certaines collectivités).

⁷ Le PSEN apporte bien entendu des éléments concrets de réponse à ces deux questions en particulier dans un secteur comme celui de l'éducation. Néanmoins, la structure proposée ici permettra d'intégrer dans un futur proche les résultats d'études en cours au niveau des domaines de la santé (étude e-santé en cours) et de l'administration (étude SDAE en cours). Enfin, la structure de gouvernance proposée permet de faire évoluer le PSEN au fil des années et d'inscrire le numérique dans une stratégie de long terme.

7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE SUR 5 ANS : PLANIFICATION PHYSIQUE ET FINANCIÈRE

7.1 Vue générale

1. Planification physico financière

Le planning s'échelonne sur une période qui débute en janvier 2014 et se termine début 2021 pour ce qui concerne les actions en investissement. Il va de soi que les coûts de fonctionnement annuels seront reconduits sur une période beaucoup plus longue. Le chiffrage global proposé ici est construit de la manière suivante : dès qu'une action est terminée en termes d'investissement alors le budget de fonctionnement est planifié pour les 5 ans qui suivent (si l'action engendre des coûts de fonctionnement bien sûr).

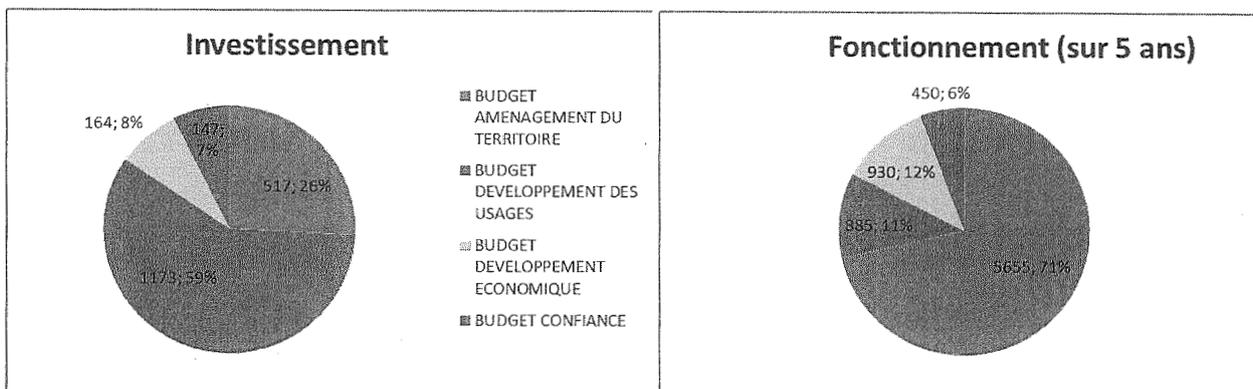
Le budget d'investissement est estimé à 2 milliards de francs XPF. Le budget de fonctionnement est estimé à près de 8 milliards de francs XPF. Les chiffres du poste fonctionnement appellent quelques précisions. Sur les 8 milliards de francs XPF, 5,6 milliards (soit 71% du budget) sont consacrés assez largement à assurer la location et la maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires. Ce poste est très lourd eu égard au nombre très important de terminaux à installer dans l'ensemble de ces établissements scolaires et au renouvellement périodique du parc informatique. Il va de soi que cette action reste la plus significative budgétairement du PSEN.

LEVIERS	INTITULE	MONTANT Millions de francs cfp		INVESTISSEMENT % Levier / Total	FONCTIONNEMENT % Levier / Total
		INVEST	FONCT (5ans)		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - 7 actions					
	BUDGET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	517	5655	26%	71%
DEVELOPPEMENT DES USAGES - 7 actions					
	BUDGET DEVELOPPEMENT DES USAGES	1173	885	59%	11%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - 9 actions					
	BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	164	930	8%	12%
CONFIANCE ET GOUVERNANCE - 10 actions					
	BUDGET CONFIANCE	147	450	7%	6%
BUDGET GENERAL POUR 33 ACTIONS		2001	7920	100%	100%

Le lecteur gardera en mémoire pour une bonne interprétation des chiffres que les coûts de fonctionnement sont calculés sur 5 ans. Ainsi, si l'hypothèse de travail retenue avait été de calculer les coûts de fonctionnement sur 10 ans ... le budget de fonctionnement passerait automatique de 8 à 16 milliards de francs XPF. Ainsi, au-delà bien sûr du coût d'investissement, l'analyse du coût de fonctionnement annuel pourrait être considéré comme la bonne unité d'appréciation de ce coût :

- 90 MXPF par an pour la gouvernance ;
- 186 MXPF par an pour le développement économique ;
- 1 131 MXPF par an pour l'aménagement du territoire (intégrant le projet « location maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires) ;
- 177 MXPF par an pour les usages (dont 90% pour l'éducation numérique).

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA



7.2 Les usages

Budgets des usages

N°	ACTIONS	MONTANT Millions de francs XPF		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1 an)
DEVELOPPEMENT DES USAGES				
1	EDUCATION : Environnement numérique de travail	852	325	65
2	EDUCATION : Acquisition des contenus numériques	63		
3	EDUCATION : Création d'un portail pédagogique	179	165	33
4	EDUCATION : Création d'un comité école numérique	2	315	63
5	ADMINISTRATION : Mon service public.nc	60	80	16
6	FORM PROF : Accompagnement au changement FOAD	10		
7	FORM PROF : AAP Création de cursus de formation	7		
	TOTAL USAGES	1 173	885	177

Le budget en investissement est essentiellement concentré sur le projet ENT⁸ (intégrant la partie BND⁹) qui représente 72% de l'investissement. Les budgets de fonctionnements par action sont calculés sur une base annuelle. Les usages sont de trois types : l'éducation

⁸ Environnement Numérique de Travail
⁹ Bureau Numérique du Directeur

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

numérique (e-éducation), l'administration électronique (e-Administration) et la formation professionnelle ouverte à distance (FOAD). Le budget présenté est global et couvre l'ensemble des investissements au-delà de 2018 le cas échéant (voir la planification physique ci-dessous).

Planification physique : éducation numérique¹⁰

Nom de la tâche	Début	Fin	N° fiche	Années																		
				2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022								
E EDUCATION	Mer 01/01/14	Mer 22/12/21																				
- Comité école numérique	Ven 04/07/14	Ven 27/12/19	action 4 US																			
+ Investissement	Ven 04/07/14	Mar 06/01/15																				
+ Fonctionnement	Mar 06/01/15	Ven 27/12/19																				
- Création d'un portail pédagogique	Ven 04/07/14	Mer 04/08/21	action 3 US																			
+ Investissement	Ven 04/07/14	Mar 18/07/17																				
+ Fonctionnement	Mer 13/07/16	Mer 04/08/21																				
- Acquisition de contenus numériques	Mer 13/07/16	Lun 23/07/18	action 2 US																			
+ Investissement	Mer 13/07/16	Lun 23/07/18																				
- EHT BND	Mer 01/01/14	Mer 22/12/21	action 1 US																			
+ Investissement	Mer 01/01/14	Mer 17/02/21																				
+ Fonctionnement	Mer 01/02/17	Mer 22/12/21																				

L'éducation numérique se caractérise par deux projets majeurs : le portail pédagogique et le projet ENT. Le projet ENT a une durée de 7 ans avec un déploiement en 4 paliers fonctionnels. Le premier rentre en exploitation début 2017 : 3 ans après le lancement du projet.

Le portail pédagogique se termine au moment où l'ENT rentre en exploitation afin de l'alimenter en contenu pédagogique. L'acquisition de contenu accompagne la création du portail pédagogique.

La création du « comité école numérique » constitue une tâche à engager au plus tôt puisque ce comité accompagnera les projets. Cependant, la montée en puissance de la cellule devra être graduée au regard de la même montée en puissance des projets. La cellule devrait être au complet début 2017.

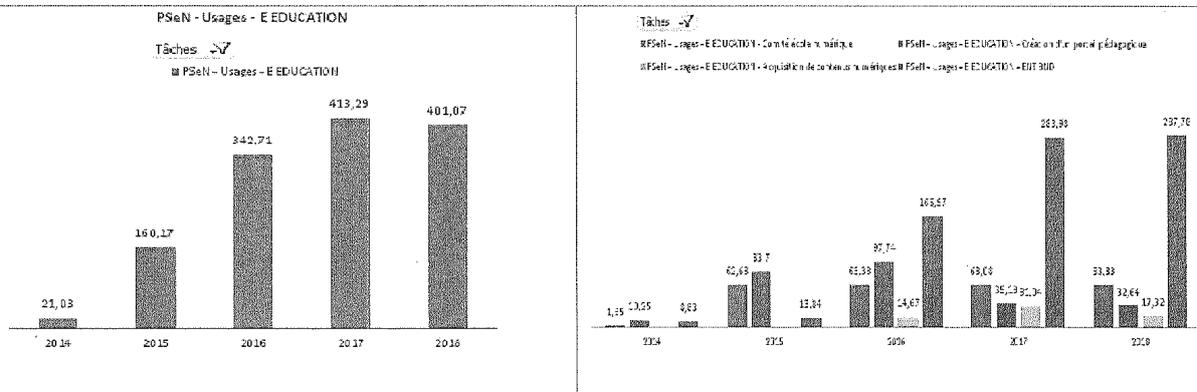
¹⁰ Par hypothèse les tâches de fonctionnement ont une durée de 5 ans. Cependant, une hypothèse aurait pu être prise, la durée de vie de tels outils étant supérieure à 5 ans. Cette hypothèse a été retenue car elle correspond à une vue budgétaire à 5 ans (2014-2018).

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Enfin, il est à noter que la tâche « optimisation de la commande publique » (action n°7 de la confiance numérique) pourrait être avantagusement conduite avant le lancement des consultations des différents projets relatifs à l'éducation numérique.

Planification financière : éducation numérique

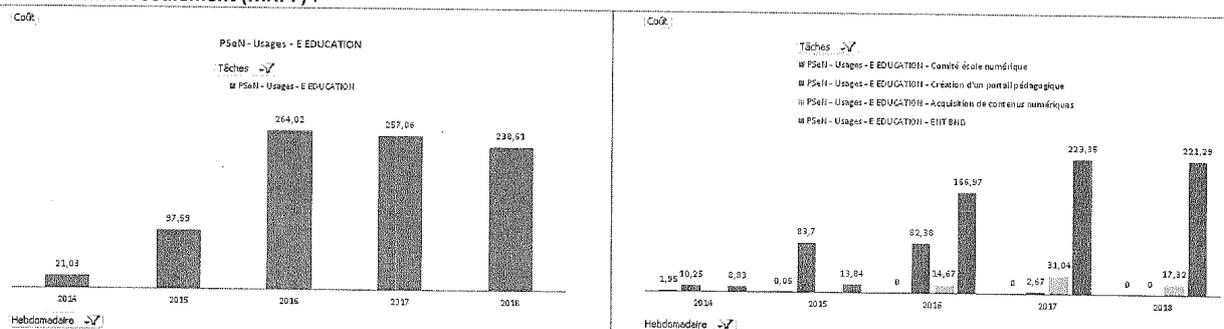
En investissement et en fonctionnement, la planification physique conduit à la planification financière suivante pour les 5 prochaines années (MXPF).



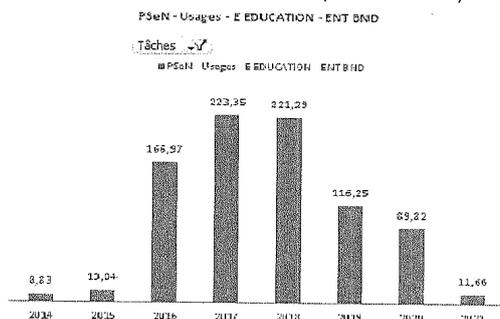
La création du comité école numérique est planifiée en 2014. Les coûts des années qui suivent sont essentiellement des coûts de fonctionnement.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

En investissement seulement (MXPF) :



La montée en puissance budgétaire correspond principalement à la charge de travail engagée sur le projet. L'année 2014 est consacrée aux travaux d'études préparatoires et à la création du comité école numérique. Le projet portail pédagogique est principalement concentré sur 2 ans de travail (2015 – 2016) alors que le projet ENT est planifié au-delà de 2018 (voir ci-dessous).



Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Planification physique : administration électronique

Nom de la tâche	Début	Fin	N° fiche	Années																							
				2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	S2	S1	S2										
E ADMINISTRATION	Mer 30/04/14	Jeu 01/12/22		[Gantt chart bars]																							
Service public.nc	Mer 30/04/14	Jeu 01/12/22	action 5 US	[Gantt chart bars]																							
Investissement	Mer 30/04/14	Mer 12/12/18		[Gantt chart bars]																							
Fin de l'étude SDAE	Mer 30/04/14	Mer 30/04/14	Contrainte externe	[Gantt chart bars]																							
Fin de la mise au point des référentiels	Mar 01/03/16	Mar 01/03/16	Contrainte externe	[Gantt chart bars]																							
Service-public.nc	Mer 02/03/16	Mer 12/12/18		[Gantt chart bars]																							
Fonctionnement	Jeu 11/01/18	Jeu 01/12/22		[Gantt chart bars]																							
Fonctionnement	Jeu 11/01/18	Jeu 01/12/22		[Gantt chart bars]																							

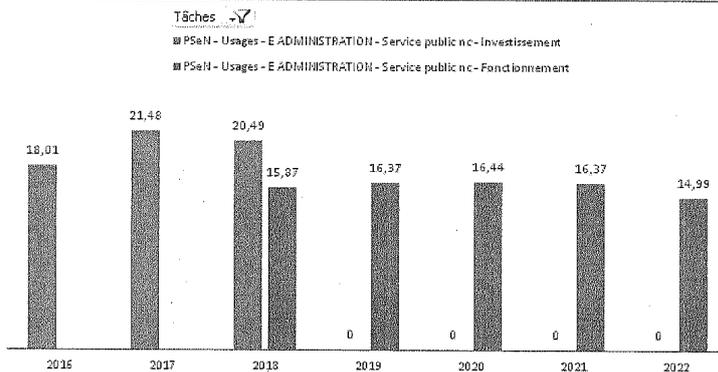
La dimension administration électronique se matérialise par un seul et unique projet : la création du portail « service-public.nc ». Le projet n'est engagé qu'après la mise en place du SDAE¹¹ et des éventuels référentiels associés (RGI¹², RGS¹³, RGA¹⁴). Le projet entre en fonctionnement début 2018.

11 Schéma Directeur d'Administration Electronique
 12 Référentiel Général d'interopérabilité
 13 Référentiel général de Sécurité
 14 Référentiel Général D'accessibilité

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Planification financière : administration électronique

(En MXPF)



Le projet se déroule sur une durée de 3 ans avec une entrée en production en 2018. Le budget de fonctionnement annuel est d'environ 16 MXPF.

Planification physique : FOAD

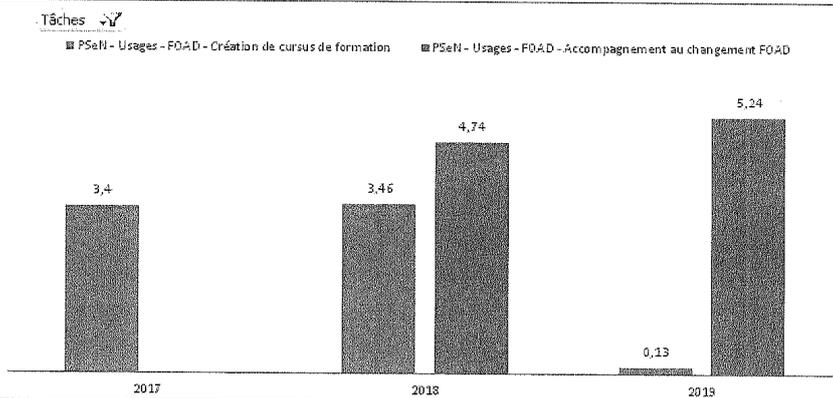
Nom de la tâche	Début	Fin	N° fiche																								
				2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022													
- FOAD	Ven 01/01/16	Ven 20/12/19		S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2											
- Création de cursus de formation	Ven 01/01/16	Lun 14/01/19	action 7 US																								
- Investissement	Ven 01/01/16	Lun 14/01/19																									
Mise en place de la gouvernance FOAD	Ven 01/01/16	Jeu 05/01/17																									
Réalisation	Jeu 05/01/17	Lun 14/01/19																									
- Accompagnement au changement FOAD	Mar 13/02/18	Ven 20/12/19	action 6 US																								
- Investissement	Mar 13/02/18	Ven 20/12/19																									
Réalisation	Mar 13/02/18	Ven 20/12/19																									

Les actions liées à la formation professionnelle ne débutent qu'à partir de 2016¹⁵ car elles sont soumises au déploiement du réseau de visioconférence FOAD (action 5 aménagement du territoire) et aux révisions réglementaires dans le domaine (action 6 confiance numérique). Le planning est proposé ici de telle sorte que les actions FOAD et le réseau de visioconférence entrent en production dans la même période (courant 2018).

Bien entendu, la création de cursus de formation précède le travail d'accompagnement au changement. La mise en place de la structure de gouvernance « formation professionnelle » est un préalable à la réalisation des actions (voir le chapitre du présent document dédié à la gouvernance).

¹⁵ 2016 pour la mise en place de la structure de gouvernance, les « véritables » actions débutent en 2017.

Planification financière : FOAD



Les budgets présentés pour la FOAD (MXPF) comportent uniquement des budgets d'investissement (pas de budget de fonctionnement).

7.3 Développement économique

Budgets du développement économique

N°	ACTIONS	MONTANT Millions de francs XPF		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1 an)
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
1	Développement de la filière numérique : études d'identification et de positionnement	60		
2	Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière sur Nouville	12		
3	Création d'un incubateur dédié aux entreprises innovantes	4	50	10
4	Incitation à l'essaimage dans la filière numérique	35		
5	Développement d'une filière d'enseignement numérique		760	152
6	Sensibilisation des TPE et PME calédoniennes à l'usage des TIC	4	70	14
7	Le télétravail comme dispositif de dynamique territoriale : étude de faisabilité	12		
8	L'ouverture des données publiques : Open Data	19	50	10
9	Etude d'opportunité de mise en place d'un réseau régional de télécoms	18		
TOTAL USAGES		164	930	186

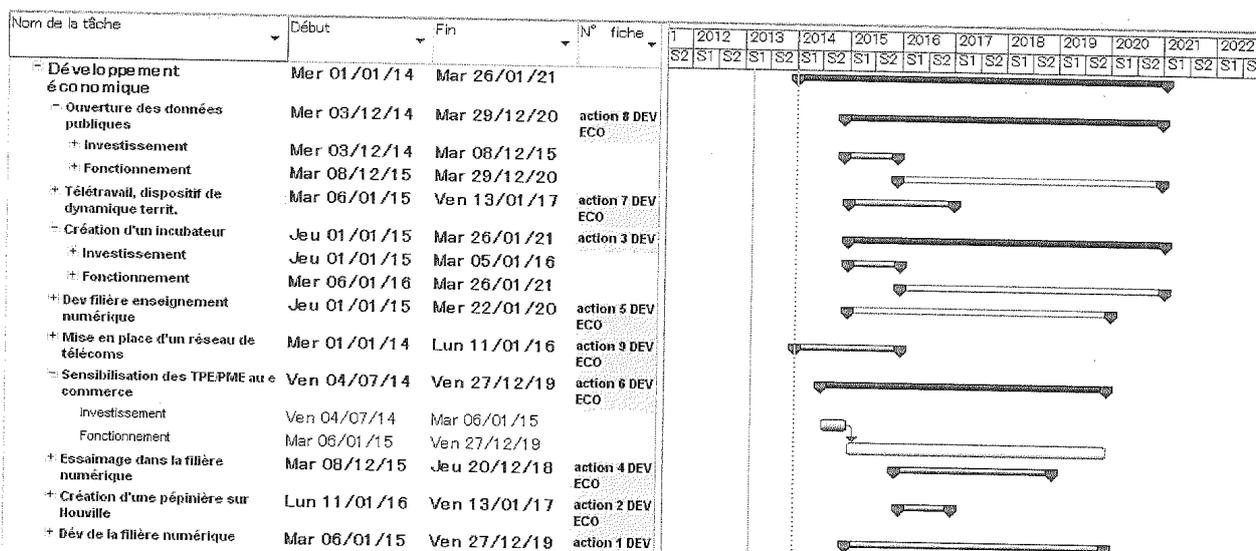
Le budget d'investissement apparaît relativement réparti sur l'ensemble des 9 actions ; le développement de la filière numérique consacre cependant 36% de ce budget car c'est un travail d'identification de 5 niches qui est prévu jusqu'en 2018. Le budget de fonctionnement est surtout concentré sur la mise en place de la filière d'enseignement numérique dont les coûts vont aller croissant dans le cadre de la création

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

des 9 actions identifiées.

Le budget de fonctionnement est réparti sur la période, soit 62% du budget de fonctionnement

Planification physique



Le dispositif de développement de la filière numérique repose sur plusieurs actions : création d'une pépinière, d'un incubateur, processus d'essaimage, création d'une filière d'enseignement dédié. Naturellement la temporalité de ces actions est relativement longue ; elles débutent en 2014 jusqu'en 2019 et seront très structurantes pour l'économie de la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble.

L'ouverture des données publiques est une action qui sera engagée dès 2014, mais dont les coûts de fonctionnement se poursuivent tout au long du PSEN.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

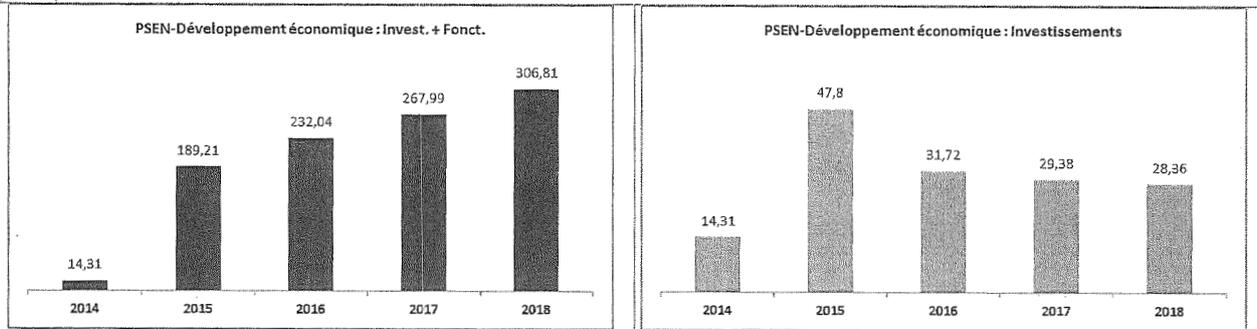
Le dispositif de télétravail par la mise en œuvre d'un tiers lieux pilote, repose sur une étude de préfiguration qui est prévue pour être lancée en 2015.

L'étude concernant la mise en place d'un réseau de télécommunications régional est lancée elle-aussi très rapidement, dès l'année 2014.

Enfin, les procédures de sensibilisation des TPE et PME des secteurs traditionnels et notamment du commerce, sont des actions récurrentes de longue haleine qui se poursuivent tout au long du PSEN.

Planification financière

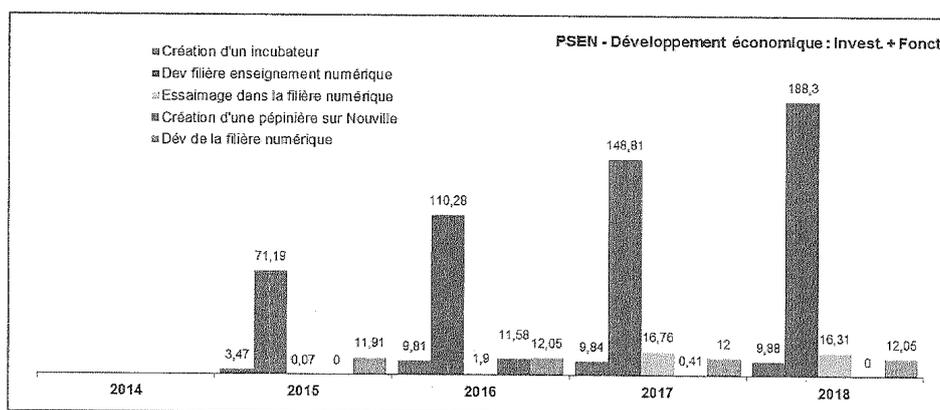
En investissement et en fonctionnement, la planification physique conduit à la planification financière suivante pour les 5 prochaines années (MXPF).



D'une manière générale, l'impact financier du déclenchement des actions sera effectif à compter de l'année 2015 et se poursuivra jusqu'en 2018 à un rythme soutenu.

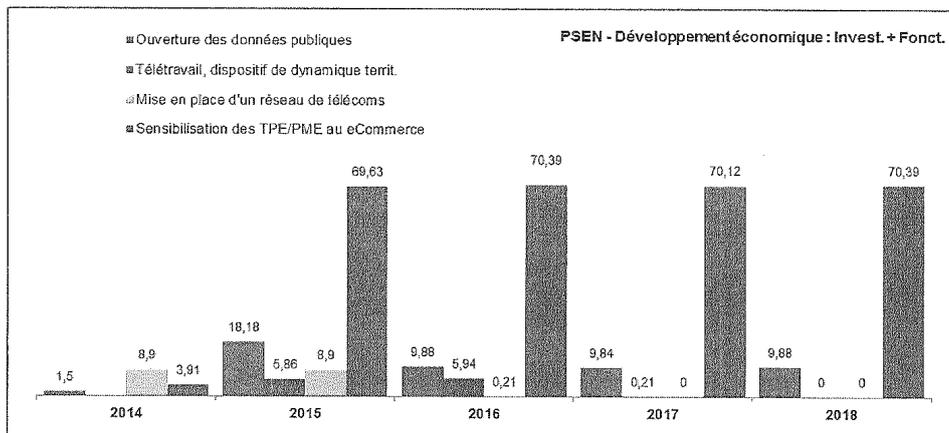
Le cumel des postes investissement et fonctionnement croît régulièrement de 2015 à 2018. En ce qui concerne les investissements, on constate un gap en 2015, dû essentiellement au démarrage de la majorité des actions. En effet, seul l'investissement consacré à l'étude de faisabilité d'un réseau régional de télécommunications démarre en 2014.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA



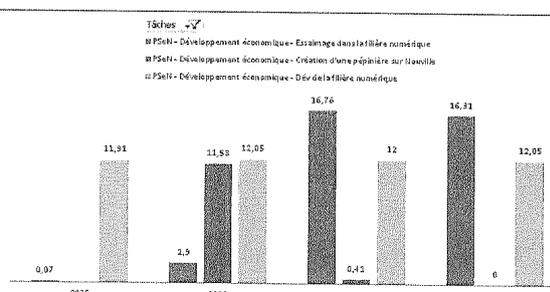
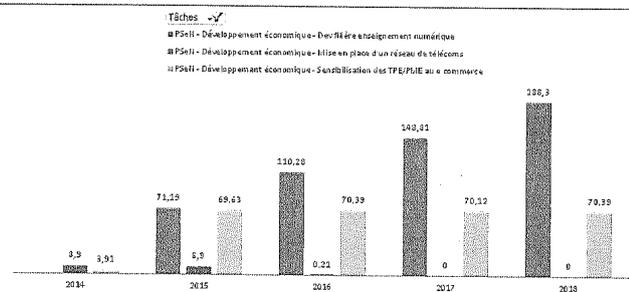
Le développement d'une stratégie en faveur de la filière numérique passe par cinq actions qui visent à créer une véritable stratégie qui rassemble les entreprises innovantes et les établissements d'enseignement supérieur, notamment l'université, autour de ce projet. C'est la mise en place d'une filière d'enseignement numérique qui génère la quasi-totalité des coûts de fonctionnement du fait de la volonté affichée du GNC d'offrir des ressources humaines opérationnelles à la filière numérique, de niveau licence puis master. Cependant les quatre autres actions restent tout aussi déterminantes pour créer à terme un véritable écosystème autour du numérique.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA



Les quatre autres initiatives sont elles-aussi essentielles au développement économique de la Nouvelle-Calédonie. Les actions de sensibilisation des TPE et PME autour du e-commerce et plus généralement adaptées aux nouvelles pratiques commerciales du fait du numérique, sont importantes afin de fournir à ces professionnels des armes pour assurer leur croissance dans ce nouvel environnement. De fait les actions de formations sont prévues pour être récurrentes tout au long du PSEN. Le projet pilote de télétravail, vise à tester la présence de tiers lieux adaptés pour éviter aux salariés de long et coûteux déplacements quotidiens ; il consiste aussi pour offrir aux professionnels indépendants des espaces de coworking à proximité de leur lieu de vie. La réussite de ce projet pilote devrait permettre d'en ouvrir d'autres sur le territoire. L'ouverture des données publiques devrait pouvoir trouver son essor dans la suite du schéma directeur de l'administratif électronique en cours de définition actuellement.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA



Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

7.4 Confiance

Budgets de la confiance numérique

N°	ACTIONS	MONTANT Millions de francs XPF		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1 an)
CONFIANCE ET GOUVERNANCE				
1	Audit légal et réglementaire	89		
2	Initiatives et actions collectives	16		
3	Normes de construction et d'urbanisme	6		
4	Occupation du domaine public	4		
5	Bornes publiques Wifi	6		
6	Réglementation en matière de formation professionnelle à distance	1		
7	Optimisation de la commande publique	3		
8	Etude relative à la régulation et à l'organisation du marché	8		
9	Création d'une mission GNC - MeN		450	90
10	Clarification des relations avec les AAI	14		
	TOTAL USAGES	147	450	90

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Le budget relatif aux actions dites de Confiance est essentiellement un budget d'investissement en ce qu'il requiert l'exécution de missions de prestations essentiellement juridiques. Les différents postes d'investissement sont relativement équilibrés avec néanmoins un investissement lourd consistant en un travail exhaustif d'audit de la législation et de la réglementation existante et/ou applicable.

En fonctionnement, les crédits identifiés correspondent à la mise ne place et au fonctionnement de la structure administrative dédiée à la direction et à la coordination de la mise en œuvre du PSEN. Ces coûts couvrent également les actions de contrôle et d'évaluation des politiques publiques menées.

Planification physique

Nom de la tâche	Début	Fin	N° fiche	Années																							
				2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	S2	S1	S2										
- Confiance	Mer 01/01/14	Lun 24/12/18		[Gantt chart showing duration from 2014 to 2018]																							
+ Initiatives pour instaurer la confiance	Mer 01/01/14	Lun 24/12/18	action 2 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2018]																							
+ Création de la MISSION HUM	Mer 01/01/14	Lun 24/12/18	action 9 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2018]																							
+ Evolution de la réglementation	Mer 01/01/14	Lun 24/12/18	action 1 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2018]																							
+ Clarification des relations avec les AAI	Mer 01/01/14	Jeu 18/01/18	action 10 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2018]																							
+ Réglementation en matière de FOAD	Mer 01/01/14	Jeu 03/04/14	action 6 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2014]																							
+ Optimisation de la commande publique	Mer 01/01/14	Jeu 09/07/15	action 7 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2015]																							
+ Régulation et organisation du marché	Mer 01/01/14	Mar 06/01/15	action 8 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2015]																							
+ Bornes publiques Wifi	Lun 11/01/16	Lun 24/12/18	action 5 CH	[Gantt chart showing duration from 2016 to 2018]																							
+ Occupation du domaine public	Mer 01/01/14	Lun 11/01/16	action 4 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2016]																							
+ Normes de construction et d'urbanisme	Mer 01/01/14	Ven 13/01/17	action 3 CH	[Gantt chart showing duration from 2014 to 2017]																							

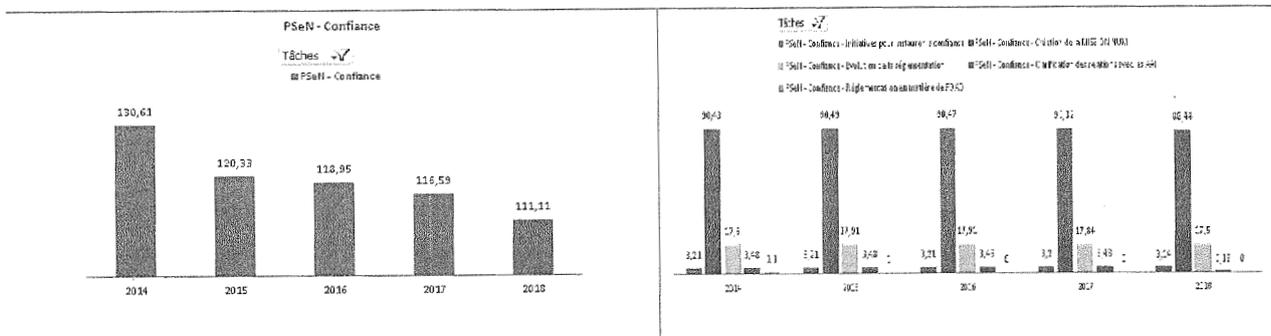
Les actions Confiance se caractérisent par une action de base, fondatrice et essentielle pour l'ensemble des actions du PSEN : l'audit légal et réglementaire des textes calédoniens et métropolitains applicables en Nouvelle-Calédonie, audit se prolongeant par l'identification des vides juridiques préjudiciables à la sécurité juridique des citoyens/usagers. Cette action se prolongera naturellement par la rédaction et l'édition des textes nécessaires et de la réglementation attendue.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

A noter une action spécifique mais primordiale qui doit être conduite dès le début de la mise en œuvre du PSEN : l'adaptation des règles de la commande publique car il serait dommageable que ces règles modifiées ne soient pas édictées avant le lancement des appels d'offres relatifs aux autres actions du PSEN.

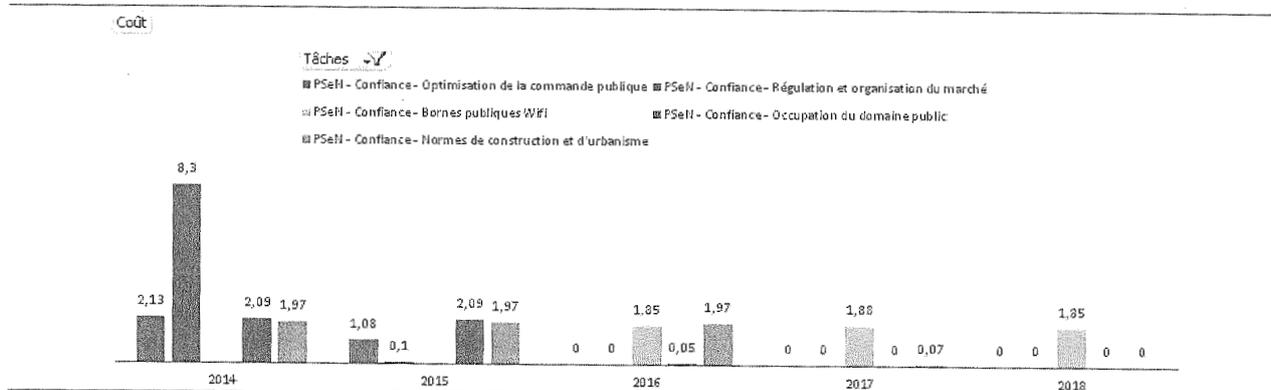
Planification financière

En investissement et en fonctionnement, la planification physique conduit à la planification financière suivante pour les 5 prochaines années (MXPF).



Le budget de fonctionnement est constant car il est lié à la mise en œuvre du PSEN sur sa durée d'exécution et, au-delà, aux tâches de suivi et de régulation de l'économie numérique.
 De même, le poste relatif à l'évolution de la réglementation est constant car il s'agit d'un effort sur la durée pour actualiser constamment le cadre légal et réglementaire au regard notamment des conclusions de l'audit diligenté en début de PSEN et dont les coûts apparaissent au tableau suivant.
 Concernant le second graphe de cette page : tous les budgets sont des budgets d'investissement sauf la création de la Mision pour l'Economie Numérique (MeN) qui relève du fonctionnement.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA



L'effort budgétaire est concentré surtout sur la première année du PSEN car il est primordial d'assurer la sécurité juridique et d'établir le cadre légal et réglementaire avant, ou du moins concomitamment, de procéder aux lancements des actions structurante du PSEN.
 On observe par ailleurs une décroissance normale de l'engagement financier à mesure que le corpus légal et réglementaire est établi, l'effort financier étant alors reporté en fonctionnement sur les tâches de régulation et de contrôle de l'économie numérique.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

7.5 Aménagement du Territoire

Budgets de l'aménagement du territoire

N°	ACTIONS	MONTANT Millions de francs XPF		
		INVEST	FONCT (5ans)	FONCT (1 an)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
1	Création d'un Fonds de développement numérique - FODeN	0	0	0
2	Programme de créations Cases numériques	46	21	4,2
3	Raccordement des établissements scolaires à l'Internet			
4	Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de santé	27	14	2,8
5	Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de formation professionnelle	29	13	2,6
6	Déploiement et maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires	400	5 600	1 120
7	Développement de la maintenance des équipements informatiques en tribus	15	7	1,4
	TOTAL USAGES	517	5 655	1 131

Bien évidemment c'est la maintenance des équipements terminaux implémentés dans les établissements de l'enseignement – écoles, collèges et lycées – qui représente le budget essentiel de l'aménagement du territoire avec 5,6 MXPf. Ce budget représente à lui seul plus des 2/3 des coûts de fonctionnement du PSEN.

Mars 2013 – IDATE/IFINGO/DGFLA

Le raccordement à l'internet des établissements scolaires est prévu pour être réalisé par l'OPT dès 2013, ce qui ne suscite pas d'investissement spécifique de la part des collectivités et du GNC.

Planification physique

Nom de la tâche	Début	Fin	N° fiche	Années																							
				2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	S2	S1	S2										
- Aménagement du territoire	Mer 01/01/14	Lun 27/12/21		01/01																							
Fonds de développement numérique	Mer 01/01/14	Mer 01/01/14	action 1 ADT																								
- Visioconférence dans les etab. de santé	Mar 06/01/15	Mar 29/12/20	action 4 ADT																								
+ Investissement	Mar 06/01/15	Jeu 18/01/18																									
+ Fonctionnement	Mar 08/12/15	Mar 29/12/20																									
- Maintenance informatique en tribus	Ven 01/01/16	Mer 17/07/19	action 7 ADT																								
+ Investissement	Ven 01/01/16	Mer 17/07/19																									
+ Fonctionnement	Mar 05/07/16	Mer 17/07/19																									
- Visioconférence FOAD	Ven 01/01/16	Lun 27/12/21	action 5 ADT																								
+ Investissement	Ven 01/01/16	Jeu 13/12/18																									
+ Fonctionnement	Jeu 05/01/17	Lun 27/12/21																									
- Dev et maintenance éqpt terminaux	Ven 04/07/14	Ven 26/07/19	action 6 ADT																								
+ Investissement	Ven 04/07/14	Ven 26/07/19																									
+ Fonctionnement	Ven 04/07/14	Ven 26/07/19																									
- Raccord des établis scolaires à l'Internet	Mer 01/02/17	Mer 01/02/17	action 3 ADT																								
- Création de cases numériques / EPII	Lun 11/01/16	Lun 06/12/21	action 2 ADT																								
+ Investissement	Lun 11/01/16	Mar 28/01/20																									
+ Fonctionnement	Ven 13/01/17	Lun 06/12/21																									

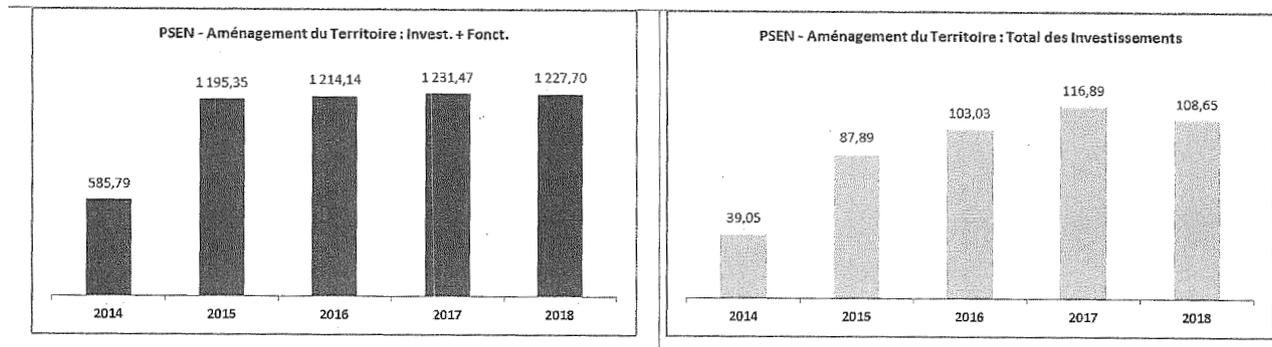
Le calendrier des actions s'étale jusqu'en 2021, notamment du fait du fonctionnement associé à certaines actions. Ainsi la mise en place des équipements de visioconférence dans les établissements de santé et de formation professionnelle est-il prévu jusqu'en 2018 mais leur coût de fonctionnement se poursuit jusqu'en 2021.

De même, les modalités de fonctionnement associées à la création de cases numériques se poursuivent-elles jusqu'à fin 2021, l'investissement s'étalant jusqu'au début 2020.

Les actions en matière d'aménagement du territoire se développent selon un calendrier de 2014 à 2021.

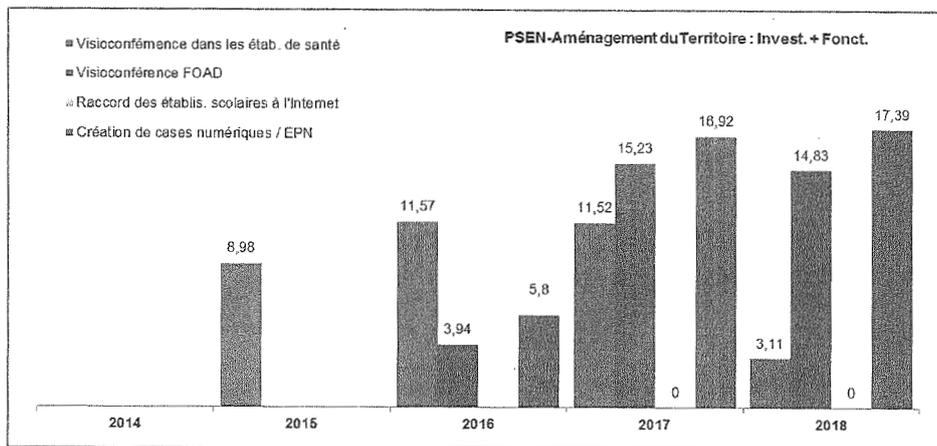
Planification financière

En investissement et en fonctionnement, la planification physique conduit à la planification financière suivante pour les 5 prochaines années (MXPF).



Comme indiqué précédemment, les coûts génériques dégagés par les actions d'aménagement du territoire sont associés pour plus de 90% aux coûts de fonctionnement du fait de la maintenance des équipements terminaux implémentés dans les établissements de l'enseignement qui représentent plus d'un milliard XPF par an. Si l'on regarde uniquement les coûts d'investissement, on reste dans des valeurs qui représentent un quart du coût total du PSEN.

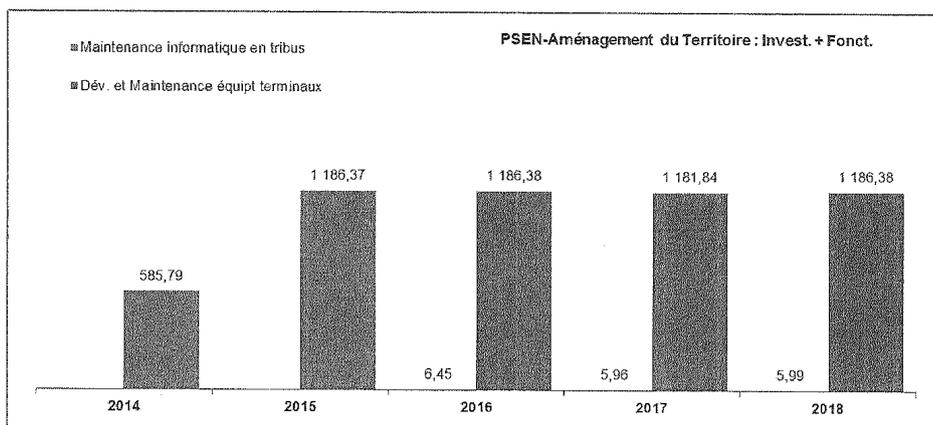
Mars 2013 – IDATE/IFNGO/DGFLA



L'accès à l'internet pour tous passe par le raccordement de l'ensemble des tribus à l'internet. Pour être effectif, il est envisagé de créer un espace public numérique dans chaque tribu qui en émettra le souhait : c'est le projet de création de cases numériques qui nécessite un investissement de 40 MXPF au cours des 5 prochaines années du PSEN. C'est un projet très ambitieux de réduction de la fracture numérique au même titre que le raccordement des établissements scolaires.

La mise à disposition d'équipements de visioconférence dans les établissements de santé facilitera le télédiagnostic et l'accès à une qualité de soins sur le territoire. De même, de tels équipements dans les établissements de formation amèneront la formation continue et professionnelle à proximité des populations réparties sur l'ensemble du territoire.

Mars 2013 – IDATE/IFNGO/DGFLA



La stratégie d'aménagement du territoire et d'accès à l'internet pour tous suppose un maintenance constante et performante des équipements et des dispositifs terminaux.

Comme on le remarque en matière de fonctionnement des équipements scolaires, les coûts de maintenance sont très élevés. Mais ils constituent aussi une opportunité de développement économique et de créations d'activités à proximité des établissements. En effet, il sera utile et nécessaire que des sociétés de services informatiques se créent pour assurer cette maintenance active au quotidien et soient donc à même d'intervenir rapidement pour assurer un service de qualité.

Que ce soit dans les établissements d'enseignement ou directement dans les tribus, de nouveaux et nombreux emplois vont voir le jour à court et moyen terme, au fur et à mesure que les dispositifs seront implémentés. C'est donc une véritable opportunité de créations d'activités sur l'ensemble du territoire qui est attendue du fait de ces deux actions qui se poursuivent tout au long du PSEN.

**Délibération n° 322 du 28 octobre 2013
portant création du conseil du numérique**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis des membres du comité de pilotage émis en séance du 23 juillet 2013 et validant les conclusions du plan stratégique pour l'économie numérique ;

Vu l'avis du conseil économique et social en date du 13 septembre 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-2135/GNC du 13 août 2013 portant projet de délibération ;

Vu le rapport du gouvernement n° 58 du 13 août 2013 ;

Entendu le rapport n° 155 du 22 octobre 2013 de la commission de la législation et de la réglementation générales,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le conseil du numérique a pour mission de réaliser le pilotage stratégique du numérique calédonien en associant les différents pouvoirs institutionnels et les partenaires privés.

Il assure la gouvernance des politiques publiques numériques et la cohérence des actions publiques dans ce domaine.

Il peut être consulté pour avis sur tout projet de réglementation susceptible d'avoir un impact sur l'économie numérique, et peut faire des propositions au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, aux provinces, aux communes, ou à toute entité publique ou privée chargée d'une mission de service public, sur tout sujet relatif au développement du numérique en Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le conseil du numérique comprend treize membres désignés par les organismes représentés en son sein, pour un mandat de trois ans.

Article 3 : Le conseil du numérique est composé comme suit :

- un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, président du conseil du numérique ;
- un représentant du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
- le président de chaque assemblée de province, ou son représentant ;
- un représentant de chacune des deux associations des maires de Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie ;
- un représentant de l'Etat,
- un représentant du sénat coutumier.

La composition du conseil du numérique est constatée par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Les modalités de fonctionnement du conseil du numérique sont fixées par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 5 : Le conseil du numérique adopte un règlement intérieur qu'il transmet au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour approbation et publication au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Article 6 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 octobre 2013.

*Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie,*
ROCH WAMYTAN